Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Performance Publique
Direction du Budget

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية والنجاعة العمومية
مديرية الميزانية

Rapport sur le Budget Etiqueté Climat

(Budget pilote)

Départements de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

(Ex. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts)



Budget de l'année 2026

Table des matières

Table des matières 2
Liste des figures 3
Liste des tableaux 3
Liste des acronymes 4
Introduction 5
1. Présentation du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) 6
2. Rappel de Méthodologie d'étiquetage appliquée 9
2.1. Principes de base 9
2.2. Processus d'étiquetage des dépenses 9
3. Résultats du Budget Étiqueté Climat au sein du MAPMDREF 12
3.1. Présentation du périmètre étiqueté du MAPMDREF 12
3.2. Programmes budgétaires du MAPMDREF 13
3.3. Analyse du Budget de Fonctionnement (MDD) 23
3.4. Analyse du Budget d'Investissement (BI) 27
3.5. Analyse du budget global (BI & MDD) : Résultats agrégés 32
4. Exemples de dépenses classées Favorables et Très Favorables au climat 36
Conclusion 42
Annexe 1 : Logigramme du processus d'étiquetage des dépenses budgétaires 45
Annexe 2 : Codes couleur et motifs de textures utilisés pour l'étiquetage climatique des dépenses 46
Annexe 3 : Principales références nationales et internationales mobilisées dans le cadre du benchmark 48

Liste des figures

Figure 1 : Organigramme du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts 7
Figure 2 : Panorama des stratégies nationales des secteurs agricole, forestier et halieutique à l'horizon 2030 8
Figure 3 : Principes de base pour l'élaboration du Budget Étiqueté Climat 9
Figure 4 : Répartition du Budget de Fonctionnement (MDD) du MAPMDREF par classe climatique 26
Figure 5 : Répartition du Budget d'Investissement du MAPMDREF par classe climatique 30
Figure 6 : Répartition consolidée du budget global du MAPMDREF par classe climatique 34
Figure 7 : Répartition du budget global MDD & BI par axe d'analyse 41

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cotation et définition des catégories d'étiquetage des dépenses 10
Tableau 2 : Classification des dépenses selon des cotations de même signe 10
Tableau 3 : Matrice d'étiquetage global selon la cotation moyenne pondérée 11
Tableau 4 : Répartition du périmètre budgétaire soumis à l'étiquetage climatique au titre de la Loi de Finances 2026, par nature de budget 13
Tableau 5 : Programmes budgétaires relevant du MAPMDREF 13
Tableau 6 : Analyse du Budget de Fonctionnement (MDD) 24
Tableau 7 : Répartition des dépenses du Budget de Fonctionnement par programme et par classe climatique 25
Tableau 8 : Analyse du Budget d'Investissement 28
Tableau 9 : Répartition des dépenses des programmes du Budget d'Investissement par Classe 29
Tableau 10 : Analyse agrégée du budget 32
Tableau 11 : Répartition consolidée des dépenses budgétaires des Programmes par Classe 33
Tableau 12 : Liste non exhaustive de dépenses classées « Très Favorables » au climat 38
Tableau 13 : Liste non exhaustive de dépenses classées « Favorables » au climat 39

Liste des acronymes

ADA	Agence pour le Développement Agricole
ANDA	Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture
ANEF	Agence Nationale des Eaux et Forêts
BEC	Budget Étiqueté Climat
BF	Budget de Fonctionnement
BG	Budget Général
BI	Budget d'Investissement
CAS	Comptes d'Affectation Spéciale
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée Nationale
DB	Direction du Budget
DH	Dirham marocain
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FDA	Fonds de Développement Agricole
FDPM	Fonds de Développement de la Pêche Maritime
GES	Gaz à Effet de Serre
GMECB	Guide Méthodologique d'Etiquetage Climatique du Budget
INN	Illicite, Non déclarée et Non réglementée
INRH	Institut National de Recherche Halieutique
ISPM	Institut Supérieur des Pêches Maritimes
ITPM	Institut de Technologie des Pêches Maritimes
LF	Loi de Finances
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
MDD	Matériel et Dépenses Diverses
MDH	Millions de dirhams
MEFPP	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance Publique
MMDH	Milliards de dirhams
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMI	Organisation maritime internationale
ONCA	Office National du Conseil Agricole
ONP	Office National des Pêches
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
UE	Union Européenne

Introduction

Le Royaume du Maroc a fait de la lutte contre les changements climatiques une priorité stratégique de son développement. Cet engagement s'est traduit par la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de l'Accord de Paris, ainsi que par l'adoption de Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ambitieuses visant à renforcer la résilience du pays face aux effets du changement climatique tout en contribuant aux efforts mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

La réalisation de ces engagements nécessite une intégration progressive des considérations climatiques dans l'ensemble des politiques publiques, notamment à travers les processus de planification, de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre et d'évaluation des dépenses publiques. Dans cette perspective, les ministères des Finances jouent un rôle central en orientant les ressources budgétaires vers les investissements et les politiques contribuant à l'atténuation des émissions de GES et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

C'est dans cette dynamique que la Direction du Budget (DB) du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Performance Publique (MEFPP) a développé le dispositif national d'Étiquetage Climatique du Budget (Budget Étiqueté Climat – BEC), formalisé par le **Guide Méthodologique d'Étiquetage Climatique du Budget (GMECB)**. Ce dispositif constitue un instrument d'aide à la décision permettant d'identifier, d'analyser et de classer les dépenses publiques selon leur contribution attendue à l'atténuation des émissions de GES et/ou à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Le Budget Étiqueté Climat s'inscrit dans un ensemble d'outils de gestion des finances publiques visant à renforcer la cohérence entre les politiques budgétaires, les stratégies nationales de développement durable et les engagements internationaux du Maroc. Il permet notamment :

- d'améliorer la transparence des dépenses publiques en faveur du climat ;
- d'apprécier l'effort budgétaire consacré à l'action climatique ;
- de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans la programmation budgétaire ;
- de faciliter le suivi des engagements nationaux, notamment ceux inscrits dans la CDN ;
- et de contribuer à une meilleure mobilisation des financements climatiques nationaux et internationaux.

Au-delà de sa fonction de suivi budgétaire, le BEC constitue également un levier de transformation de l'action publique. En favorisant une meilleure compréhension des impacts climatiques des politiques sectorielles, il renforce le dialogue entre les ministères sectoriels et le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance Publique, améliore la qualité de l'allocation des ressources publiques et contribue à diffuser progressivement une culture de prise en compte du climat dans la décision budgétaire.

La mise en œuvre d'un tel dispositif représente toutefois un exercice exigeant. Le caractère transversal du changement climatique, la diversité des politiques publiques concernées, la nécessité de disposer d'informations suffisamment détaillées sur les projets

financés ainsi que le recours au jugement d'expert pour apprécier les impacts climatiques rendent indispensable une collaboration étroite entre les responsables des programmes budgétaires, les responsables sectoriels et les équipes chargées de l'étiquetage climatique. À cet égard, le renforcement continu des capacités, l'appropriation de la méthodologie par les acteurs concernés et l'amélioration progressive des référentiels constituent des facteurs essentiels de réussite et de pérennisation du dispositif.

Le présent rapport présente les résultats de l'exercice d'étiquetage climatique du budget du **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF)** au titre de la **Loi de Finances 2026**. L'analyse couvre l'ensemble des programmes budgétaires retenus dans ce périmètre, tant pour le **Budget de Fonctionnement (Matériel et Dépenses Diverses)** que pour le **Budget d'Investissement**, conformément aux dispositions du Guide Méthodologique d'Étiquetage Climatique du Budget.

Après une présentation de la méthodologie appliquée, le rapport expose les résultats détaillés de l'étiquetage climatique par programme et par chapitre budgétaire, analyse la structure du Budget Étiqueté Climat du Ministère et met en évidence les principaux enseignements de l'exercice, ainsi que les pistes d'amélioration susceptibles de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans les futurs exercices budgétaires.

Le présent exercice porte sur la pertinence climatique attendue des crédits inscrits dans le périmètre du Budget Général du MAPMDREF, **tel qu'il existait avant la nomination du nouveau Gouvernement du 16/10/2026 et toute mention du « Ministère » dans ce rapport renvoie à ce périmètre institutionnel**.

Aussi, ce présent exercice d'étiquetage budgétaire climat, notamment l'analyse des dépenses budgétaires, leur classification selon le Guide Méthodologique d'Étiquetage Climatique du Budget ainsi que les interprétations et appréciations qui en découlent, relèvent de la responsabilité des experts mobilisés dans le cadre de cet exercice pilote.

1. Présentation du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF)

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts. Les attributions du Ministère couvrent, au titre du Département de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, notamment le développement des filières de production agricole, l'irrigation et l'aménagement de l'espace agricole, la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires, l'enseignement, la formation et la recherche agronomiques, ainsi que le conseil agricole et l'appui aux organisations professionnelles.

Au titre du Département de la Pêche Maritime, le Ministère assure l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale dans les domaines de la pêche maritime et de l'aquaculture, en cohérence avec la stratégie Halieutis 2030. Ses attributions couvrent notamment la gestion durable des ressources halieutiques, le développement et la modernisation des infrastructures portuaires de pêche et des points de débarquement

aménagés, la valorisation et la commercialisation des produits de la mer, le développement de l'aquaculture, la recherche halieutique, la sécurité maritime et la sauvegarde en mer, ainsi que la qualification, la promotion socioprofessionnelle et la formation des gens de mer. Il assure également la tutelle sur les établissements publics du secteur, notamment l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH), l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA), l'Office National des Pêches (ONP) et les Chambres des Pêches Maritimes.

La figure ci-après présente l'organigramme institutionnel du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, en mettant en évidence les principales structures centrales qui encadrent ses attributions. Elle illustre l'organisation hiérarchique du Ministère autour du Ministre, appuyé par le Cabinet, l'Inspection générale, le Secrétariat Général et le Conseil Général du Développement Agricole. L'organigramme met également en lumière les directions centrales chargées des différentes missions stratégiques, notamment la planification, le développement des filières, l'irrigation, l'enseignement et la recherche, les ressources humaines, les affaires administratives et juridiques, ainsi que la communication. Cette structuration permet d'assurer la coordination des politiques publiques agricoles et le pilotage des programmes sectoriels relevant du Ministère.

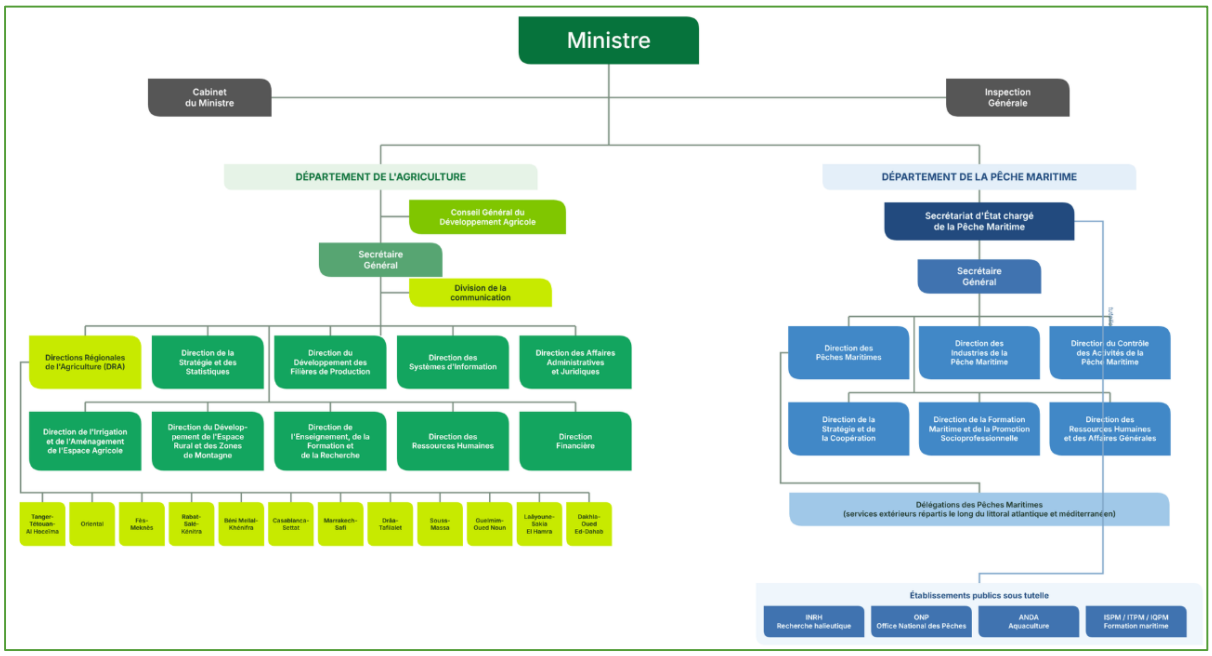


Figure 1 : Organigramme du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Le développement des secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche maritime au Maroc s'inscrit dans une vision stratégique intégrée à l'horizon 2030, portée par trois stratégies nationales majeures : Génération Green 2020-2030, Forêts du Maroc 2020-2030 et Halieutis 2030. Ces stratégies constituent le cadre de référence des politiques publiques sectorielles et orientent les investissements vers une gestion durable des ressources naturelles, le renforcement de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la compétitivité des filières, la création d'emplois et le renforcement de la résilience des systèmes de production et des territoires face aux effets du changement climatique, tout en contribuant aux objectifs nationaux de développement durable.

- ***La Stratégie Génération Green 2020-2030*** vise principalement à consolider les acquis du Plan Maroc Vert en plaçant l'élément humain au cœur du développement agricole. Elle met l'accent sur l'émergence d'une classe moyenne agricole, l'inclusion des jeunes, la modernisation des filières, l'amélioration de l'efficience hydrique et le recours à l'innovation et à la digitalisation ;
- ***De son côté, la Stratégie Forêts du Maroc 2020-2030*** répond aux enjeux de préservation et de valorisation durable des écosystèmes forestiers. Elle vise notamment la réduction de la déforestation, la restauration des espaces dégradés, le renforcement des puits de carbone, la lutte contre les incendies et la protection de la biodiversité :
- ***Enfin, la Stratégie Halieutis 2030*** ambitionne de renforcer la durabilité et la compétitivité du secteur halieutique, à travers une meilleure gestion des ressources marines, le développement de l'aquaculture, l'amélioration de la traçabilité et de la qualité des produits de la mer, ainsi que le renforcement de la recherche et de la surveillance des écosystèmes marins.

Ces trois stratégies présentent une forte complémentarité en matière de développement durable et d'action climatique. Elles contribuent, à des degrés variables, à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers la préservation des puits de carbone, l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production et la gestion durable des ressources. Elles renforcent également l'adaptation des secteurs agricole, forestier et halieutique aux effets du changement climatique, en particulier face au stress hydrique, à la dégradation des écosystèmes, aux risques d'incendies, à la pression sur les ressources naturelles et à la vulnérabilité des populations rurales et littorales.

La figure ci-dessous en propose une synthèse, en présentant pour chacune des trois stratégies les objectifs stratégiques, les principaux leviers d'intervention, la contribution climatique en matière d'atténuation et d'adaptation, ainsi que les résultats attendus à l'horizon 2030.

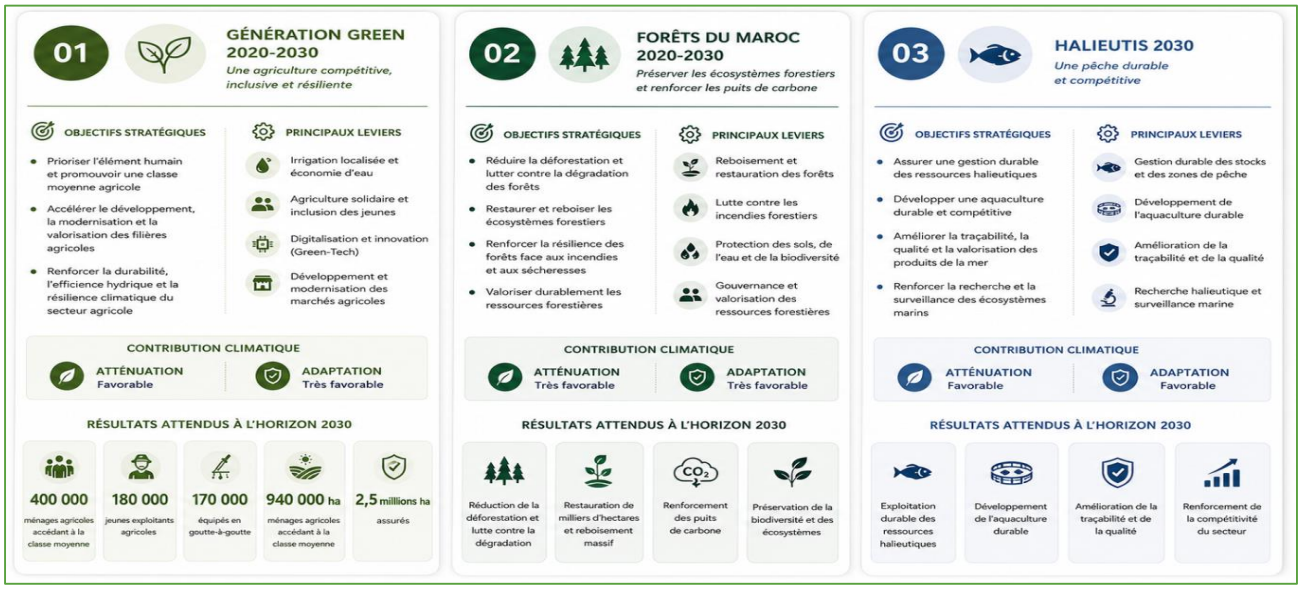


Figure 2 : Panorama des stratégies nationales des secteurs agricole, forestier et halieutique à l'horizon 2030

2. Rappel de Méthodologie d'étiquetage appliquée

2.1. Principes de base

La méthodologie appliquée dans le présent rapport est conforme aux dispositions du Guide méthodologique de l'Étiquetage Climat du Budget (GMECB), édition 2025. Elle s'appuie sur cinq principes fondamentaux de bonne pratique en matière d'évaluation environnementale, à savoir : la parcimonie, la transparence, la sincérité, la prudence et la charge de la preuve.

La figure ci-après présente les principes méthodologiques directeurs régissant la mise en œuvre du Budget Étiqueté Climat (BEC) :

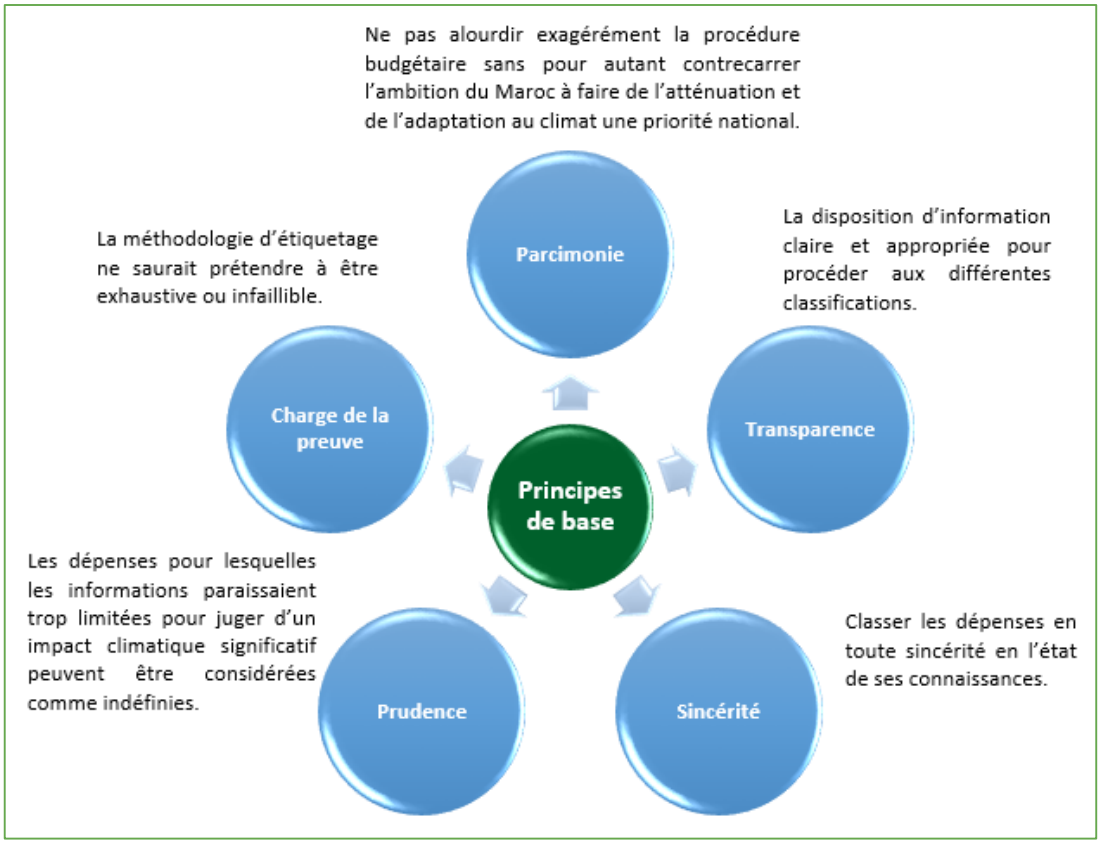


Figure 3 : Principes de base pour l'élaboration du Budget Étiqueté Climat

L'application rigoureuse de la méthodologie d'étiquetage décrite dans le guide, avec le respect des principes fondamentaux de bonnes pratiques ci-dessus, contribue à limiter les risques de surestimation (Greenwashing) ou de sous-estimation de la contribution climatique attendue des dépenses.

2.2. Processus d'étiquetage des dépenses

Conformément au guide méthodologique (GMECB), chaque dépense budgétaire fait l'objet d'un processus structuré de marquage climatique. Ce processus se compose de deux étapes complémentaires et interdépendantes :

- ***Étiquetage*** : Approche qualitative consistant à classer les dépenses budgétaires en différentes catégories selon leur incidence attendue (impact probable) sur le climat, au regard des deux volets d'analyse – atténuation et adaptation. Les dépenses sont

ainsi réparties en six catégories : **Indéfinie**, **Neutre**, **Très Favorable**, **Favorable**, **Neutralisée** ou **Défavorable** ;

- **Cotation** : Système d'évaluation qui attribue une note aux dépenses en fonction de leur pertinence climatique.

Une dépense est qualifiée de « Neutre » lorsque son impact sur le climat est considéré comme négligeable ou nul au regard des deux axes d'analyse : l'atténuation et l'adaptation. Elle est qualifiée d'« Indéfinie » lorsque l'état actuel des connaissances scientifiques ou les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer son impact climatique de manière consensuelle.

Ces dépenses sont directement étiquetées dans les catégories correspondantes, sans faire l'objet d'une cotation. Toutes les autres dépenses font l'objet d'une cotation selon l'échelle suivante :

Tableau 1 : Cotation et définition des catégories d'étiquetage des dépenses

Cotation	Définition
2	**Très Favorable** – dépense liée à une ou plusieurs mesures inscrite(s) dans la CDN, dans une stratégie publique ou dans un document officiel à vocation climatique.
1	**Favorable** – impact positif, dépense ne pouvant pas être classée dans la catégorie « Très Favorable »
0	**Neutralisée** – impact négatif sur l'un des axes (atténuation ou adaptation) est compensé par l'impact positif sur l'autre axe (compensation vérifiée lorsque la cotation moyenne calculée de la dépense est nulle). Un résultat nul traduit l'équilibre entre les cotations de signes opposés des deux axes, et non pas l'annulation réelle des impacts associés aux sous dépenses y afférentes.
–1	**Défavorable** – l'impact sur le climat est négatif

Pour ces dépenses qui ne relèvent pas des catégories « Indéfinies » ou « Neutres », l'étiquetage consiste à examiner comment elles agissent sur les deux volets du changement climatique : **l'atténuation** et **l'adaptation**.

L'objectif est de combiner ces deux dimensions pour déterminer la classe finale de la dépense au climat.

Selon le guide méthodologique du Budget Étiqueté Climat (BEC), trois cas de figure se présentent :

- Lorsque les impacts de la dépense sur l'atténuation et l'adaptation sont tous deux positifs, la catégorie la plus favorable est retenue ;
- Lorsque ces deux impacts sont négatifs, la dépense est classée dans la catégorie « Défavorable ».

Ces deux cas sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Classification des dépenses selon des cotations de même signe

Impact atténuation	Impact adaptation	Etiquetage global
Très Favorable	Très Favorable	Très Favorable
Très Favorable	Favorable	Très Favorable

Favorable	Très Favorable	Très Favorable
Favorable	Favorable	Favorable
Défavorable	Défavorable	Défavorable

- **Lorsque la dépense présente un impact positif sur l'un des axes d'analyse** (atténuation ou adaptation) et un **impact négatif sur l'autre**, elle est **classée dans la catégorie correspondant à la valeur issue du calcul de la cotation moyenne pondérée**, conformément au tableau ci-après :

Tableau 3 : Matrice d'étiquetage global selon la cotation moyenne pondérée

Impact atténuation	Impact adaptation	Cotation moyenne pondérée C_{moy}	Etiquetage global
Très Favorable	Défavorable	Si 1,5 ≤ C_{moy} ≤ 2,49	Très Favorable
		Si 0,50 ≤ C_{moy} ≤ 1,49	Favorable
		Si -0,49 ≤ Cmoy ≤ 0,49	Neutralisée
		Si -1≤ C_{moy} ≤ -0,5	Défavorable
Défavorable	Très Favorable	Si 1,5 ≤ C_{moy} ≤ 2,49	Très Favorable
		Si 0,50 ≤ C_{moy} ≤ 1,49	Favorable
		Si -0,49 ≤ Cmoy ≤ 0,49	Neutralisée
		Si -1≤ C_{moy} ≤ -0,5	Défavorable
Favorable	Défavorable	Si 1,5 ≤ C_{moy} ≤ 2,49	Très Favorable
		Si 0,50 ≤ C_{moy} ≤ 1,49	Favorable
		Si -0,49 ≤ Cmoy ≤ 0,49	Neutralisée
		Si -1≤ C_{moy} ≤ -0,5	Défavorable
Défavorable	Favorable	Si 1,5 ≤ C_{moy} ≤ 2,49	Très Favorable
		Si 0,50 ≤ C_{moy} ≤ 1,49	Favorable
		Si -0,49 ≤ Cmoy ≤ 0,49	Neutralisée
		Si -1≤ C_{moy} ≤ -0,5	Défavorable

Avec :

$$\mathbf{C_{moy}} = \frac{\mathbf{C_{ad}\ x\ M_{ad} + C_{at}\ x\ M_{at}}}{\mathbf{M_{ad} + M_{at}}}$$

- $\mathbf{C_{ad}}$: Cotation attribuée à la part de la dépense ayant un impact sur l'adaptation
- $\mathbf{C_{at}}$: Cotation attribuée à la part de la dépense ayant un impact sur l'atténuation
- $\mathbf{C_{moy}}$: Cotation moyenne pondérée attribuée à la dépense étiquetée

- **M_{ad}** : Part du montant de la dépense ayant un impact sur l'adaptation
- **M_{at}** : Part du montant de la dépense ayant un impact sur l'atténuation

N.B. :

Le marquage d'une dépense qui impacte un seul axe d'analyse (soit l'Adaptation soit l'Atténuation), se fera de la manière décrite, ci-dessus, pour les deux axes.

L'étiquette ainsi attribuée est retenue pour la consolidation des résultats de l'exercice, la **comptabilisation**, le **suivi** et **l'évaluation** des dépenses budgétaires à incidence climatique dans le cadre du BEC. Afin de faciliter la lecture des résultats, un code couleur et un motif de texture sont associés à chaque classe de dépenses, conformément au guide méthodologique (cf. annexe 2).

L'annexe 1 présente le logigramme du processus d'étiquetage et de cotation des dépenses budgétaires, conformément au guide méthodologique.

L'analyse de la pertinence climatique des programmes budgétaires s'appuie sur les jugements d'expert, en tenant compte des orientations de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et des objectifs des stratégies sectorielles. Afin de consolider les jugements d'expert et de renforcer la justification des classifications climatiques retenues, l'analyse des programmes budgétaires s'est également appuyée sur un examen comparatif (*benchmark*) de référentiels nationaux et internationaux pertinents au regard de la nature des actions financées.

3. Résultats du Budget Étiqueté Climat au sein du MAPMDREF

3.1. Présentation du périmètre étiqueté du MAPMDREF

Selon la morasse budgétaire 2026, les **dépenses de matériel et dépenses diverses (MDD)** du MAPMDREF s'établissent à **3 768 110 000 DH**, tandis que les **dépenses d'investissement** atteignent **15 018 308 000 DH**, soit un montant global de **18 786 418 000 DH de crédits de paiement**.

Le périmètre budgétaire retenu pour l'exercice d'étiquetage climatique au titre de la Loi de Finances 2026 couvre **neuf programmes budgétaires relevant du MAPMDREF**, à savoir les programmes **415, 416, 417, 418, 419, 424, 425, 430 et 450**. L'analyse porte, pour chacun de ces programmes, sur les dépenses inscrites au **Budget Général (BG)**, au titre du fonctionnement – Matériel et Dépenses Diverses (MDD) – et de l'investissement (BI), conformément au périmètre défini par le Guide méthodologique d'étiquetage climatique du budget.

Il convient de préciser que le **programme P422 « Développement du secteur forestier »**, relevant également du MAPMDREF, ne fait pas partie du périmètre d'étiquetage retenu pour cet exercice vu qu'il porte uniquement sur une subvention de fonctionnement au profit de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF) destinée à couvrir ses dépenses de personnel.

Au total, **1 327** lignes budgétaires ont fait l'objet d'une analyse et d'un étiquetage climatique au titre de l'exercice 2026, représentant une enveloppe budgétaire globale de **17 245 947 525 DH**, soit environ **17,25 MMDH. Ce montant exclut à titre d'exemple 9,15 MDH de subventions relevant du programme P450 (quote-part versée à la fondation des œuvres sociales au titre des transactions avant jugement sur délits de pêche et subventions aux chambres des pêches maritimes), considérées hors champ de**

l'étiquetage, ainsi que 113,01 MDH correspondant à la part non étiquetée des subventions de fonctionnement à l'INRH et à l'ANDA (programme P424).

Le Budget de Fonctionnement – Matériel et Dépenses Diverses (MDD) comprend **430** lignes budgétaires, pour un montant total de **2 227 639 525 DH**, soit **12,9 %** de l'enveloppe analysée. Le Budget d'Investissement (BI) regroupe, quant à lui, **897 lignes** budgétaires, représentant **15 018 308 000 DH**, soit **87,1 %** du montant global.

Cette répartition met en évidence la prédominance des dépenses d'investissement, tant en termes de volume financier que de nombre de lignes budgétaires analysées. Elle souligne ainsi l'importance de l'évaluation de la pertinence climatique des investissements publics, notamment au regard de leur contribution potentielle aux objectifs nationaux d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

L'exercice d'étiquetage a porté sur l'ensemble des lignes budgétaires comprises dans le périmètre retenu, indépendamment de leur contribution climatique présumée, afin de permettre une appréciation différenciée des dépenses conformément aux critères et aux catégories de classification définis dans le Guide méthodologique d'étiquetage climatique du budget.

Le tableau ci-après présente la répartition du périmètre budgétaire soumis à l'étiquetage climatique au titre de la Loi de Finances 2026, par nature de budget.

Tableau 4 : Répartition du périmètre budgétaire soumis à l'étiquetage climatique au titre de la Loi de Finances 2026, par nature de budget

Nature du budget	Nombre de lignes	Montant (MDH)	Part du budget
Fonctionnement (MDD)	430	2 227,64	12,9 %
Investissement (BI)	897	*15 018,31*	*87,1 %*
Total	**1 327**	***17 245,95***	***100 %***

3.2. Programmes budgétaires du MAPMDREF

L'exercice d'étiquetage climatique a porté sur les neuf programmes budgétaires relevant du MAPMDREF, examinés au titre de la Loi de Finances 2026. Ces programmes couvrent les principaux domaines d'intervention du Ministère, allant du développement des filières agricoles, de la pêche, de la recherche à l'irrigation, au développement rural et aux fonctions de support.

Le tableau ci-après présente les programmes budgétaires du MAPMDREF examinés dans le cadre de cet exercice, leurs intitulés conformément à la nomenclature budgétaire ainsi que leurs principaux objectifs de performance.

Tableau 5 : Programmes budgétaires relevant du MAPMDREF

Prog.	Désignation	Principaux objectifs de performance
415	Développement des filières de production	Développer des filières agricoles compétitives, renforcer l'agriculture solidaire, améliorer la valorisation et la commercialisation des produits agricoles.
416	Enseignement, formation et recherche	Renforcer l'enseignement supérieur agricole, la formation professionnelle et la recherche agronomique.

417	Préservation du patrimoine animal et végétal et sécurité sanitaire des produits alimentaires	Protéger le patrimoine animal et végétal et garantir la qualité sanitaire des produits alimentaires.
418	Irrigation et aménagement de l'espace agricole	Améliorer l'efficacité de l'irrigation, valoriser les ressources hydriques et aménager l'espace agricole.
419	Développement de l'espace rural et des zones de montagne	Améliorer les conditions de vie des populations rurales et réduire les disparités territoriales.
424	Développement de la pêche et aquaculture et valorisation de la ressource	Préserver et pérenniser la ressource halieutique et lutter contre la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN) en y associant tous les acteurs impliqués, Assurer la qualité et la sécurité sanitaire de la filière pêche, promouvoir la valorisation, la compétitivité et le développement industriel des entreprises de valorisation des produits de la pêche, assurer un développement durable de l'aquaculture.
425	Qualification, promotion socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer	Mettre à la disposition du secteur un personnel qualifié en tenant compte de l'approche genre, promouvoir les actions socioprofessionnelles des gens de mer et autres professionnels du secteur en tenant compte de l'approche genre, améliorer l'efficacité du dispositif de recherche et sauvegarde des vies humaines en mer.
430	Support et services polyvalents	Assurer le pilotage, la gouvernance et l'amélioration de la performance des services du Département de la Pêche Maritime.
450	Pilotage et gouvernance	Gérer les services de manière optimale et améliorer la qualité des services, institutionnaliser une administration publique équitable basée sur système de compétences.

L'analyse de la pertinence climatique des programmes budgétaires du MAPMDREF repose sur l'examen des objectifs poursuivis, de la nature des actions financées et de leur contribution potentielle à l'adaptation aux effets du changement climatique et à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle s'appuie sur les jugements d'expert formulés dans le cadre de l'exercice d'étiquetage, en tenant compte des orientations de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), des stratégies sectorielles et, lorsque cela est pertinent, des bonnes pratiques et référentiels internationaux.

Les principales références mobilisées comprennent, au niveau national, la Contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0) du Maroc et les stratégies sectorielles concernées. Au niveau international, elles incluent notamment les recommandations de l'OCDE en matière de budgétisation verte, le cadre européen de référence pour la budgétisation verte, l'expérience française du Budget vert, la taxonomie environnementale de l'Union Européenne ainsi que les publications techniques de la FAO relatives à

l'agriculture intelligente face au climat, à la gestion durable des ressources naturelles, à la pêche et à l'aquaculture.

La liste détaillée des références nationales et internationales mobilisées, accompagnée des liens électroniques permettant leur consultation, est présentée en annexe 3 du présent rapport.

Il convient de préciser que les subventions suivantes ont fait l'objet d'une ventilation au prorata entre les classes d'étiquetage climatique :

- **Département de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts** : les subventions de fonctionnement et d'investissement accordées à l'ONSSA et aux ORMVA ;
- **Département de la Pêche Maritime** : les subventions et dotations destinées à l'ANDA, à l'INRH, à INFOSAMAK, à la Division de la durabilité, à l'ISPM, aux ITPM et aux Chambres des pêches maritimes de l'Atlantique Centre et de l'Atlantique Sud.

Cette ventilation repose sur l'étiquetage préalable des dépenses détaillées figurant dans les budgets ou les documents de ventilation budgétaire disponibles afférents aux institutions précitées. La part de chaque classe dans le budget correspondant a ensuite été calculée et appliquée au montant de la subvention ou du versement concerné. Cette méthode a été appliquée séparément au fonctionnement et à l'investissement, en retenant uniquement les dépenses relevant du périmètre de l'exercice.

Pour le dénombrement, les lignes de la morasse du budget général sont distinguées des activités détaillées utilisées pour l'analyse et des fractions ventilées par classe. Une ligne de subvention répartie entre plusieurs classes reste comptabilisée comme une seule ligne budgétaire d'origine. La ventilation n'augmente donc pas le nombre de lignes retenues, et les comparaisons entre versions doivent tenir compte des regroupements effectués.

- ***Programme P415 – Développement des filières de production :***

Le programme P415 présente une pertinence climatique importante, notamment à travers les interventions visant le développement des filières agricoles, le renforcement de l'agriculture solidaire et l'amélioration de la durabilité des systèmes de production. Dans un contexte marqué par la récurrence des sécheresses, le stress hydrique et la vulnérabilité des exploitations agricoles, les actions favorisant la diversification des productions, l'adoption de pratiques agricoles résilientes et la préservation des ressources naturelles peuvent contribuer significativement à l'adaptation du secteur agricole.

En matière d'atténuation, certaines interventions peuvent également présenter des bénéfices climatiques, notamment lorsqu'elles favorisent une utilisation plus efficiente des intrants, la réduction des émissions liées aux pratiques agricoles ou l'amélioration du stockage du carbone dans les sols et la biomasse. Ces contributions doivent toutefois être appréciées au regard des caractéristiques techniques des projets effectivement financés.

Les résultats de l'étiquetage font ressortir une part de **60,4 %** du budget global du programme classée « **Très favorable** » et de **17,2 %** classée « **Favorable** », soit près de **78 % des crédits analysés**. Cette répartition traduit l'appréciation de la contribution climatique attendue des dépenses, sur la base des informations disponibles et des critères du guide méthodologique. La part restante rappelle que le développement économique des filières agricoles ne constitue pas systématiquement une action climatique.

En matière de benchmark international, le *Climate-Smart Agriculture Sourcebook* de la FAO (2013), notamment ses modules sur l'eau, les sols et les systèmes de production

végétale, constitue une référence pour apprécier les contributions des interventions à l'adaptation et à l'atténuation. Leur pertinence climatique dépend toutefois des conditions locales, des espèces retenues, des besoins hydriques et de la pérennité des actions.

- ***Programme P416 – Enseignement, formation et recherche***

Le programme P416 contribue principalement aux objectifs climatiques à travers le renforcement des connaissances, des compétences techniques et des capacités de recherche et d'innovation dans le secteur agricole. Les activités de recherche agronomique, de formation et de transfert de connaissances peuvent jouer un rôle déterminant dans le développement et la diffusion de solutions adaptées aux contraintes climatiques du Maroc.

En matière d'adaptation, les travaux portant sur la sélection variétale, la résistance aux sécheresses, la gestion efficiente de l'eau, la conservation des sols et l'amélioration des pratiques culturales sont susceptibles de renforcer la résilience des systèmes agricoles. En matière d'atténuation, la recherche et la formation peuvent contribuer à la diffusion de pratiques limitant les émissions de GES, notamment par l'optimisation de la fertilisation, la gestion durable des sols et l'amélioration des systèmes de production.

L'étiquetage climatique fait ressortir **82,8 %** de dépenses « **Favorables** » et **0,4 %** « **Très favorables** ». Ces classements reposent sur les activités effectivement financées et les critères du guide, et non sur la seule vocation d'enseignement, de formation ou de recherche du programme.

Cette appréciation est cohérente avec les approches internationales qui reconnaissent la recherche, l'innovation, la formation et le renforcement des capacités comme des leviers essentiels de l'adaptation agricole. Toutefois, leur contribution climatique doit être distinguée de celle des investissements produisant directement des résultats mesurables en matière d'adaptation ou de réduction des émissions.

Le benchmark international peut être établi à partir du *Guide de référence de l'agriculture intelligente face au climat* de la FAO, qui accorde une place importante aux systèmes de connaissances, à la recherche, à l'innovation et à la diffusion des pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques. Ce cadre permet notamment de reconnaître la pertinence des activités de recherche sur les variétés résistantes à la sécheresse, la gestion efficiente de l'eau, la conservation des sols et l'amélioration des pratiques de production. Toutefois, la contribution climatique des dépenses d'enseignement et de formation ne découle pas automatiquement de leur vocation pédagogique : elle dépend des thématiques effectivement traitées, des résultats attendus et de leur application dans les systèmes de production.

- ***Programme P417 – Préservation du patrimoine animal et végétal et sécurité sanitaire des produits alimentaires :***

Le programme P417 intervient principalement dans la protection du patrimoine animal et végétal ainsi que dans la préservation de la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires. Sa contribution aux objectifs climatiques doit être appréciée en distinguant les activités de protection sanitaire courante de celles qui renforcent effectivement la résilience des systèmes de production face aux risques climatiques.

En matière d'adaptation, les interventions relatives à la surveillance et à la maîtrise des maladies animales et végétales, à la préservation des ressources biologiques et à la prévention des risques sanitaires peuvent contribuer à limiter les pertes agricoles et à renforcer la capacité des systèmes de production à faire face aux perturbations climatiques.

Cette contribution est particulièrement pertinente lorsque les interventions répondent à des risques sanitaires aggravés par l'évolution des températures, les sécheresses ou les modifications des conditions écologiques.

Les contributions à l'atténuation apparaissent généralement plus indirectes et doivent être démontrées au cas par cas. Certaines activités sanitaires peuvent contribuer à améliorer l'efficience des systèmes de production, sans que cela permette de leur attribuer systématiquement un impact positif sur les émissions de GES.

Les résultats de l'étiquetage montrent que **61,2 %** du budget global du programme est classé « **Favorable** », contre **32,6 %** « **Neutre** » et **4,3 %** « **Défavorable** ». Cette structure traduit la coexistence d'interventions présentant une contribution climatique positive et de dépenses dont l'incidence sur le climat est limitée ou potentiellement négative.

Au regard des pratiques internationales, les dispositifs de surveillance sanitaire, de prévention des risques biologiques et de protection des ressources génétiques peuvent contribuer à la résilience agricole. Leur éligibilité climatique dépend néanmoins de la nature des risques traités, de leur lien avec les changements climatiques et des résultats attendus.

Les travaux de la FAO constituent un benchmark pour apprécier la contribution des activités phytosanitaires de l'ONSSA à l'adaptation, selon le risque climatique, les cultures exposées, la mesure financée et ses effets attendus. Les interventions sanitaires courantes sans lien climatique établi ne justifient pas un classement favorable, et aucun bénéfice d'atténuation ne doit être présumé sans preuve.

- ***Programme P418 – Irrigation et aménagement de l'espace agricole :***

Le programme P418 constitue l'un des principaux leviers d'adaptation du Département de l'Agriculture, compte tenu de l'importance stratégique de la gestion des ressources hydriques dans un contexte de stress hydrique structurel et de sécheresses récurrentes. Les interventions relatives à l'amélioration de l'efficience de l'irrigation, à l'aménagement hydro-agricole et à la sécurisation de l'approvisionnement en eau peuvent contribuer directement à réduire la vulnérabilité des systèmes agricoles aux changements climatiques.

La pertinence climatique des investissements repose notamment sur leur capacité à améliorer la productivité de l'eau, à réduire les pertes dans les réseaux, à renforcer la fiabilité des systèmes d'irrigation et à améliorer la résilience des exploitations agricoles. Il convient néanmoins de distinguer les investissements permettant une économie réelle de la ressource hydrique de ceux qui pourraient conduire à une augmentation des prélèvements ou à une intensification non maîtrisée des usages.

En matière d'atténuation, certaines interventions peuvent générer des bénéfices complémentaires lorsqu'elles permettent de réduire les consommations énergétiques liées au pompage, d'améliorer l'efficacité des équipements ou de favoriser le recours à des solutions énergétiques moins émettrices. À l'inverse, les besoins énergétiques supplémentaires et les émissions associées aux infrastructures doivent être pris en compte lorsque cela est pertinent.

Les résultats de l'étiquetage font ressortir une orientation climatique plus nuancée de ce programme : 41,3 % du budget global est classé « Favorable » et 7,2 % « Très favorable », soit 48,5 % des crédits analysés, tandis que 50,9 % sont classés « Neutre », principalement en raison de la classification majoritairement neutre des subventions de

fonctionnement et d'équipement aux Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA).

Les interventions relatives à l'efficience hydrique et à la résilience des systèmes agricoles sont largement reconnues dans les approches internationales d'adaptation. Toutefois, le benchmark doit également tenir compte des principes de gestion durable des bassins hydrauliques et de prévention des effets de rebond, afin de s'assurer que les gains d'efficience se traduisent effectivement par une réduction de la vulnérabilité climatique et une utilisation durable des ressources en eau.

Les critères d'adaptation de la taxonomie européenne, définis notamment par le règlement délégué (UE) 2021/2139, constituent un benchmark pour apprécier la résilience des investissements hydro-agricoles face aux risques climatiques, sans démontrer leur alignement sur cette taxonomie. La classification des dépenses repose sur les données et informations fournies par les responsables du programme, appréciées au regard des définitions et des critères d'étiquetage du guide méthodologique.

- ***Programme P419 – Développement de l'espace rural et des zones de montagne***

Le programme P419 présente une contribution potentiellement importante à l'adaptation aux changements climatiques, notamment à travers les interventions visant le développement des territoires ruraux et montagneux, l'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction des disparités territoriales.

Les territoires ruraux et les zones de montagne sont particulièrement exposés aux effets des changements climatiques, notamment aux sécheresses, à l'érosion des sols, aux épisodes météorologiques extrêmes et à la dégradation des ressources naturelles. Les interventions contribuant à la protection des ressources en eau et des sols, à la résilience des infrastructures rurales et à la réduction de la vulnérabilité des populations peuvent ainsi présenter une pertinence climatique significative.

En matière d'atténuation, certaines actions peuvent générer des bénéfices complémentaires lorsqu'elles favorisent la préservation des écosystèmes, la restauration des terres dégradées ou le recours à des solutions sobres en carbone. Ces bénéfices doivent néanmoins être établis à partir des caractéristiques des interventions effectivement financées.

Les résultats de l'étiquetage font ressortir une forte orientation favorable au climat, avec **36,4 %** du budget global classé « **Très favorable** » et **59,8 %** « **Favorable** », soit plus de **96 %** des crédits analysés.

Cette orientation rejoint les approches internationales d'adaptation territoriale, qui mettent l'accent sur le renforcement de la résilience des communautés rurales, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction de la vulnérabilité des populations. Toutefois, les infrastructures rurales et les actions de développement territorial ne doivent pas être considérées comme systématiquement favorables au climat : leur classification dépend de leur finalité, de leur conception et de leur contribution démontrée à la réduction des risques climatiques.

Les approches de restauration des terres et de gestion durable des paysages développées par la FAO constituent un benchmark pertinent pour les interventions relatives à la protection des sols, à la restauration des parcours et à la préservation des ressources naturelles. Ces approches visent notamment à limiter la dégradation des terres, à améliorer la santé des sols et à renforcer la résilience des systèmes de production et des

communautés rurales. Les travaux de restauration du couvert végétal et de réhabilitation des espaces pastoraux peuvent également présenter des co-bénéfices d'atténuation grâce au maintien ou à l'accroissement des stocks de carbone dans les sols et la biomasse. En revanche, les investissements généraux dans les infrastructures rurales ne présentent pas automatiquement une contribution climatique positive : celle-ci doit être appréciée à partir de leur exposition aux risques climatiques, des mesures de résilience intégrées et de leurs effets effectifs sur les ressources naturelles.

- ***Programme P424 – Développement de la pêche et aquaculture et valorisation de la ressource :***

Le programme P424 présente une pertinence climatique potentielle, principalement en matière d'adaptation aux changements climatiques, compte tenu de ses objectifs de préservation des ressources halieutiques, de gestion durable des pêcheries, de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), ainsi que de développement durable de l'aquaculture.

L'exercice d'étiquetage climatique a porté sur **45 lignes budgétaires**, représentant un montant global de **491,11 MDH**, dont **101,56 MDH** au titre du fonctionnement (MDD) et **389,55 MDH** au titre de l'investissement. Les résultats font ressortir une prédominance des dépenses neutres, qui représentent 83,8 % du budget du programme (411,57 MDH). Les dépenses présentant une contribution positive au climat représentent 13,2 % du budget, soit 64,76 MDH, dont 0,2 % classé « Très favorable » (1,00 MDH) et 13,0 % « Favorable » (63,76 MDH). Les dépenses défavorables représentent 3,0 % (14,79 MDH) et aucune dépense n'a été classée « Indéfinie ».

Ce profil s'explique notamment par la classification retenue pour les principaux transferts budgétaires destinés aux organismes chargés de la recherche halieutique et du développement de l'aquaculture. La subvention d'équipement à l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (100 MDH) et la subvention d'investissement à l'Institut National de Recherche Halieutique (75,7 MDH) sont classées majoritairement « Neutres » (respectivement 97,48 et 64,73 MDH), seules des fractions limitées étant classées « Favorables » (1,81 MDH pour l'ANDA) ou « Défavorables » (0,72 et 10,97 MDH).

Les autres dépenses classées « Favorables » comprennent notamment les interventions relatives aux points de débarquement aménagés (24 MDH) et l'appui aux acteurs de la filière, la subvention d'exploitation au profit de l'Office National des Pêches (20 MDH) étant classée « Neutre ». La subvention de fonctionnement à l'Institut National de Recherche Halieutique (138,31 MDH) n'a été étiquetée qu'à hauteur de 48,53 MDH, sur la base de la ventilation de ses activités de fonctionnement, classée majoritairement « Neutre » (47,70 MDH). Leur contribution climatique réside principalement dans le renforcement des capacités de gestion, de suivi et de préservation des ressources halieutiques, ainsi que dans l'amélioration des conditions de résilience des activités de pêche.

L'étiquetage climatique des dépenses du Fonds de Développement de la Pêche Maritime (FDPM) a été effectué sur la base de la ventilation détaillée des dépenses de ce fonds.

Sur le plan international, la gestion durable des ressources halieutiques, la protection des écosystèmes marins, la recherche scientifique et le développement d'une aquaculture résiliente sont reconnus comme des composantes pertinentes de l'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations sont cohérentes avec les approches développées notamment par le GIEC et la FAO. Néanmoins, l'alignement général des

objectifs du programme sur ces bonnes pratiques ne suffit pas, à lui seul, à établir la contribution climatique de chaque dépense.

Le chapitre « Adaptations to the Climate Crisis » du rapport *The State of World Fisheries and Aquaculture* de la FAO (2022) constitue un benchmark pour l'intégration des risques climatiques dans la gestion des pêches et de l'aquaculture. Le cadre *Aqua-Adapt* de la FAO (2025) complète cette référence pour l'identification des risques et la planification de l'adaptation aquacole. Ces références éclairent l'analyse sans déterminer automatiquement le classement des transferts, qui repose sur les activités effectivement financées et les critères du guide méthodologique.

En définitive, le programme P424 présente une contribution climatique positive encore limitée (13,2 % de son budget), essentiellement orientée vers l'adaptation, et dont l'appréciation reste conditionnée par le poids significatif des transferts aux organismes sectoriels et au Fonds de Développement de la Pêche Maritime, majoritairement classés « Neutres ».

- ***Programme P425 – Qualification, promotion socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer***

Le programme P425 contribue au renforcement des compétences professionnelles, à l'amélioration des conditions socioprofessionnelles des gens de mer et à la sécurité des activités maritimes. Sa pertinence climatique se manifeste principalement à travers les actions de formation, de prévention des risques et de renforcement des capacités d'intervention face aux dangers météorologiques et océaniques.

L'analyse a porté sur **206 lignes budgétaires**, pour un montant global de **107,47 MDH**, dont 37,21 MDH au titre du fonctionnement et **70,26 MDH** au titre de l'investissement. Les résultats montrent une prédominance des dépenses neutres, qui représentent 65,8 % du budget (70,70 MDH), contre 32,0 % de dépenses « Favorables » (34,38 MDH) et 2,2 % de dépenses défavorables. Aucune dépense n'a été classée « **Très favorable** ».

Les dépenses favorables traduisent principalement l'importance accordée à l'amélioration de la sécurité maritime, notamment à travers les investissements dans les moyens de sauvetage. Les subventions aux établissements de formation maritime (instituts de technologie des pêches maritimes et Institut Supérieur des Pêches Maritimes) sont, quant à elles, classées majoritairement « Neutres ». À cet égard, **l'achat de vedettes de sauvetage, doté de 30 MDH, représente à lui seul environ 27,9 % du budget global du programme**. Cette dépense a été classée « Favorable » en raison de sa contribution au renforcement des capacités de recherche et de sauvetage en mer et à la réduction de la vulnérabilité des gens de mer face aux risques maritimes, notamment ceux associés aux conditions météorologiques dangereuses.

Les dépenses consacrées aux établissements de formation maritime peuvent également contribuer à l'adaptation à travers le développement des compétences, la sensibilisation aux risques et l'amélioration des pratiques professionnelles. Toutefois, leur contribution climatique dépend du contenu effectif des formations et de la place accordée aux enjeux climatiques dans les cursus et les activités financées.

L'absence de dépenses classées « **Très favorables** » traduit une approche prudente, distinguant les actions présentant des effets positifs sur la résilience du secteur de celles dont le rattachement direct à des mesures climatiques spécifiques est établi (CDN, stratégies, …). De même, les dépenses courantes de fonctionnement et certaines charges

administratives demeurent neutres lorsqu'aucun effet climatique significatif ne peut être démontré.

Sur le plan du benchmark international, le développement des compétences, la prévention des risques et l'amélioration des dispositifs de sécurité maritime constituent des éléments importants de la résilience des communautés de pêche. Les référentiels de l'Organisation maritime internationale (OMI) apportent un cadre de référence en matière de sécurité maritime, tandis que les approches d'adaptation reconnaissent le rôle du renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Il convient néanmoins de distinguer les mesures générales de sécurité maritime des interventions explicitement liées à l'adaptation aux changements climatiques.

Les travaux de la FAO consacrés à la sécurité et à la résilience des communautés de pêche constituent une référence pertinente pour apprécier les interventions de ce programme. Ils soulignent notamment que l'évolution des conditions météorologiques et océaniques peut accroître les risques auxquels sont exposés les pêcheurs et que la sécurité en mer doit être prise en compte dans les politiques d'adaptation des communautés littorales. Dans cette perspective, les investissements dans les moyens de sauvetage et les dispositifs de prévention peuvent contribuer à réduire la vulnérabilité des gens de mer, particulièrement lorsqu'ils répondent à des risques météorologiques et maritimes identifiés. Il convient toutefois de distinguer la sécurité maritime générale de l'adaptation aux changements climatiques : cette dernière suppose que les interventions renforcent effectivement les capacités de prévention, de préparation ou de réponse aux risques climatiques. Les actions de formation ne présentent, quant à elles, une contribution climatique identifiable que lorsque leurs contenus intègrent ces enjeux.

- ***Programme P430 – Support et services polyvalents :***

Le programme P430 assure principalement les fonctions transversales de pilotage, de gouvernance, de coordination administrative et de fonctionnement des services du Département de l'Agriculture. Sa contribution aux objectifs climatiques est généralement indirecte, dans la mesure où les dépenses financées visent principalement à assurer le fonctionnement institutionnel et l'exécution des missions du Département de l'Agriculture.

Certaines interventions pourraient néanmoins contribuer à l'action climatique, notamment lorsqu'elles portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements, la réduction des consommations de ressources, la dématérialisation des procédures ou le renforcement des capacités institutionnelles en matière de planification et de suivi des politiques climatiques.

En revanche, les dépenses administratives courantes, dont l'objet ne permet pas d'identifier une contribution spécifique à l'adaptation ou à l'atténuation, relèvent généralement de la catégorie « Neutre ». Certaines dépenses, notamment celles associées à la consommation de combustibles et aux déplacements, peuvent présenter une incidence défavorable sur l'atténuation des émissions de GES.

Les résultats de l'étiquetage traduisent cette spécificité : **79,2 %** du budget global du programme est classé « **Neutre** », tandis que **8,9 %** est classé « **Favorable** », **9,9 %** « **Indéfinie** » et 2,0 % « **Défavorable** ».

Sur le plan international, les démarches de verdissement de l'administration publique reconnaissent notamment l'intérêt de l'efficacité énergétique, des achats publics durables et de la gestion responsable des ressources. Toutefois, le caractère transversal d'une dépense administrative ne suffit pas à justifier une classification climatique favorable. Celle-ci doit

reposer sur des éléments permettant d'identifier et d'apprécier sa contribution effective aux objectifs climatiques.

Le guide de l'OCDE *Green Budget Tagging: Introductory Guidance & Principles* (2021) constitue un benchmark pertinent pour l'analyse des dépenses administratives et de support. Il met en évidence l'importance de définir précisément le périmètre des dépenses évaluées et de distinguer les interventions présentant un objectif environnemental identifiable des dépenses dont les effets climatiques sont indirects ou insuffisamment démontrés. Cette approche conforte la nécessité d'apprécier les dépenses de fonctionnement général à partir de leur objet et de leurs caractéristiques propres, plutôt que de leur attribuer automatiquement la contribution climatique du programme sectoriel auquel elles se rattachent. Les investissements spécifiques d'efficacité énergétique ou de réduction des consommations peuvent présenter une contribution positive à l'atténuation, sous réserve de caractéristiques techniques et de gains attendus suffisamment documentés.

- ***Programme P450 – Pilotage et gouvernance***

Le programme P450 assure principalement des fonctions de pilotage institutionnel, de gestion administrative et d'amélioration de la qualité des services du Département de la Pêche Maritime. Compte tenu de la nature de ses missions, sa contribution aux objectifs climatiques apparaît essentiellement indirecte et limitée à certaines interventions spécifiques.

L'exercice d'étiquetage a concerné **121 lignes budgétaires**, représentant un montant global de **106,63 MDH**, dont **85,93 MDH** au titre du fonctionnement et **20, MDH** au titre de l'investissement. Les subventions relatives à la quote-part versée à la fondation des œuvres sociales et aux chambres des pêches maritimes, d'un montant de 9,15 MDH, ont été considérées hors champ et exclues du périmètre étiqueté.

Les résultats mettent en évidence une très forte prédominance des dépenses neutres, qui représentent **93,3 % du budget du programme, soit 99,46 MDH**. Les dépenses favorables ne représentent que **1,4 % (1,46 MDH**), tandis que les dépenses défavorables atteignent **5,4 % (5,71 MDH**). Aucune dépense n'a été classée « Très favorable » ou « Indéfinie ».

Cette répartition est cohérente avec la vocation essentiellement administrative du programme. Les principales dépenses concernent notamment les charges de fonctionnement des services, les subventions à caractère institutionnel ou social, la sécurité et la surveillance des locaux, l'entretien des bâtiments administratifs et les frais de déplacement. En l'absence de lien direct et suffisamment documenté avec des objectifs climatiques, ces dépenses sont majoritairement considérées comme neutres.

La part limitée des dépenses favorables traduit l'existence d'interventions ponctuelles présentant une contribution positive au climat, sans que celles-ci modifient significativement le profil global du programme. À l'inverse, les dépenses défavorables correspondent à des activités susceptibles d'engendrer des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre, notamment certaines consommations de combustibles et certains moyens de transport, selon les classifications retenues dans les fichiers d'étiquetage.

Le benchmark international relatif à la budgétisation verte souligne l'importance de distinguer les dépenses directement consacrées à l'action climatique des dépenses administratives générales. Cette approche permet d'éviter une attribution systématique de bénéfices climatiques aux fonctions de gouvernance, tout en reconnaissant les contributions positives pouvant résulter d'actions spécifiques d'efficacité énergétique, de gestion des risques ou de renforcement des capacités institutionnelles.

À titre de comparaison internationale, les travaux de l'OCDE sur l'étiquetage budgétaire vert et l'expérience française du budget vert illustrent l'intérêt d'une analyse différenciée des dépenses selon leurs effets environnementaux, en évitant d'assimiler les charges administratives générales à des dépenses climatiques. Cette approche est particulièrement pertinente pour le programme P450, dont les dépenses sont majoritairement consacrées au fonctionnement et au pilotage institutionnel du Département de la Pêche Maritime. Les dépenses courantes ne présentent pas nécessairement une contribution climatique identifiable, tandis que certaines interventions ciblées, telles que l'amélioration de la performance énergétique ou le renforcement de dispositifs spécifiques de gestion des risques climatiques, peuvent présenter des effets positifs lorsque leur contenu est suffisamment documenté. Le rapprochement avec les pratiques internationales conforte ainsi une appréciation différenciée des dépenses, sans constituer une justification autonome de leur classification selon le GMECB.

En définitive, le programme P450 présente un profil climatique très majoritairement neutre, conformément à sa vocation de pilotage et de gestion administrative. Les résultats confirment la pertinence d'une analyse à l'échelle des lignes budgétaires, permettant d'identifier les dépenses ponctuellement favorables ou défavorables sans attribuer au programme une contribution climatique globale qui ne serait pas suffisamment étayée.

- ✓ ***Appréciation générale***

L'analyse des neuf programmes budgétaires du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF), retenus dans le périmètre de l'étiquetage climatique au titre de la Loi de Finances 2026, met en évidence des contributions différenciées aux objectifs nationaux d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces différences reflètent à la fois les spécificités des secteurs agricoles et halieutique, la nature des missions des programmes et les caractéristiques des projets et activités effectivement financés.

Les programmes présentent des profils climatiques différenciés selon la nature des interventions financées. Leur classement repose sur les contributions attendues à l'adaptation et à l'atténuation, appréciées au regard des activités documentées et des critères du guide méthodologique, sans attribution automatique d'une classe à l'ensemble d'un programme.

Il fait également ressortir la complémentarité des interventions de recherche, de formation, de préservation des ressources biologiques et de sécurité maritime, ainsi que le caractère majoritairement neutre des dépenses relevant des fonctions générales de support et de gouvernance.

Ces résultats confirment la pertinence d'une démarche d'étiquetage fondée sur une analyse progressive, allant des objectifs des programmes à l'examen des projets et des lignes budgétaires. Ils soulignent enfin que la qualité de l'évaluation dépend autant de la rigueur du jugement d'expert que de la précision des informations disponibles sur les dépenses, afin de garantir une appréciation objective, cohérente et transparente de leur contribution à l'action climatique.

3.3. Analyse du Budget de Fonctionnement (MDD)

L'étiquetage climatique du **Budget de Fonctionnement – Matériel et Dépenses Diverses (MDD)** du MAPMDREF a porté sur les neuf programmes budgétaires 415, 416,

417, 418, 419, 424, 425, 430 et 450. Au total, 430 lignes budgétaires ont été analysées, représentant un montant global de **2 227 639 525 DH** au titre de la Loi de Finances 2026.

Les dépenses classées « Indéfinies » et « Neutres » totalisent 312 lignes budgétaires, pour un montant de 1 333 685 291 DH, soit environ 59,9 % du budget de fonctionnement analysé. Les 118 autres lignes budgétaires, représentant 893 954 234 DH, ont fait l'objet d'une cotation conformément à la méthodologie du GMECB.

Le tableau ci-après présente la répartition des lignes budgétaires du Budget de Fonctionnement (MDD) selon les différentes catégories d'étiquetage climatique.

Tableau 6 : Analyse du Budget de Fonctionnement (MDD)

Lignes budgétaires analysées (Budget de Fonctionnement - MDD)											
Indéfinie		**Neutre**		**Très Favorable**		**Favorable**		**Neutralisée**		**Défavorable**	
Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH
5	23 100 000	307	1 310 585 291	2	69 900 000	54	744 107 433	1	130 000	61	79 816 800
Lignes budgétaires : Indéfinies + Neutres				**Autres Lignes budgétaires étiquetées**							
Nombre		**Montant en DH**		**Nombre**				**Montant en DH**			
312		1 333 685 291		118				893 954 234			
Total des Lignes budgétaires du BF :											
Nombre						**Montant en DH**					
430						2 227 639 525					

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses du budget de fonctionnement (MDD) entre les différentes catégories d'étiquetage climatique, exprimée en montant et en pourcentage du budget total.

Tableau 7 : Répartition des dépenses du Budget de Fonctionnement par programme et par classe climatique

Programme	Indéfinie		Neutre		Très Favorable		Favorable		Neutralisée		Défavorable		Total	
	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%
P415	500 000	0,1%	114 650 000	21,4%	0	0,0%	420 438 000	78,5%	0	0,0%	0	0,0%	**535 588 000**	**24,0%**
P416	0	0,0%	26 133 500	8,6%	0	0,0%	275 015 881	90,1%	130 000	0,0%	4 000 000	1,3%	**305 279 381**	**13,7%**
P417	0	0,0%	210 799 860	88,2%	0	0,0%	2 239 952	0,9%	0	0,0%	25 983 447	10,9%	**239 023 259**	**10,7%**
P418	0	0,0%	527 437 834	94,0%	1 400 000	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	32 242 166	5,7%	**561 080 000**	**25,2%**
P419	600 000	0,9%	400 000	0,6%	68 500 000	98,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	**69 500 000**	**3,1%**
P424	0	0,0%	94 344 950	92,9%	0	0,0%	5 254 000	5,2%	0	0,0%	1 962 336	1,9%	**101 561 285**	**4,6%**
P425	0	0,0%	30 866 684	82,9%	0	0,0%	3 952 000	10,6%	0	0,0%	2 394 316	6,4%	**37 213 000**	**1,7%**
P430	22 000 000	7,5%	226 418 000	77,4%	0	0,0%	35 747 600	12,2%	0	0,0%	8 300 000	2,8%	**292 465 600**	**13,1%**
P450	0	0,0%	79 534 463	92,6%	0	0,0%	1 460 000	1,7%	0	0,0%	4 934 537	5,7%	**85 929 000**	**3,9%**
Total MDD	**23 100 000**	**1,0%**	**1 310 585 291**	**58,8%**	**69 900 000**	**3,1%**	**744 107 433**	**33,4%**	**130 000**	**0,0%**	**79 816 800**	**3,6%**	**2 227 639 525**	**100%**

La figure ci-après illustre la répartition du Budget de Fonctionnement (MDD) du MAPMDREF par catégorie climatique :

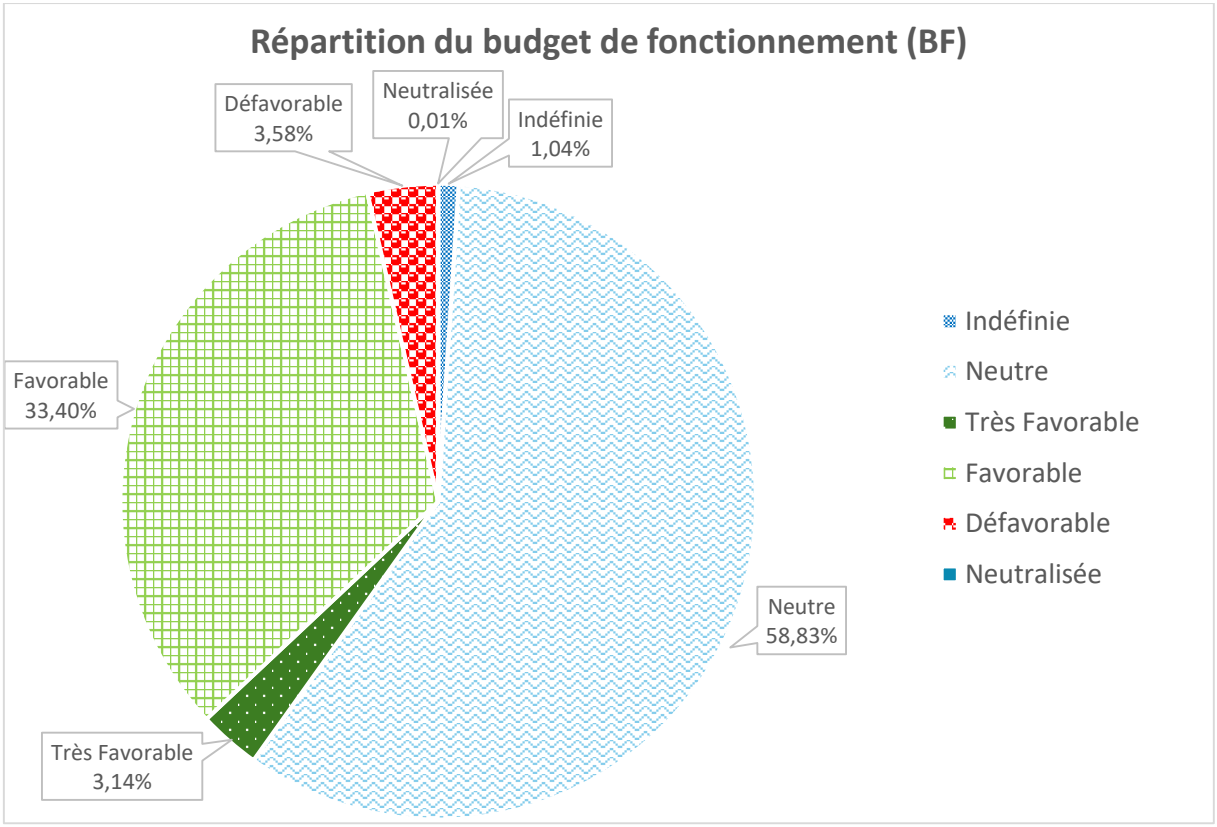


Figure 4 : Répartition du Budget de Fonctionnement (MDD) du MAPMDREF par classe climatique

L'analyse du Budget de Fonctionnement – Matériel et Dépenses Diverses (MDD) – fait ressortir une part significative de dépenses présentant une contribution positive aux objectifs climatiques, bien que les dépenses « Neutres » demeurent majoritaires. Les dépenses classées « Favorables » représentent **33,4 %** du budget analysé, tandis que celles classées « Très favorables » en constituent **3,1 %**. Ensemble, ces deux catégories concentrent ainsi **36,5 %** du Budget de Fonctionnement, traduisant l'importance des ressources mobilisées pour soutenir des interventions contribuantes, directement ou indirectement, à l'adaptation aux changements climatiques et, dans une moindre mesure, à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Cette orientation s'explique principalement par la nature des activités financées dans plusieurs programmes sectoriels. Dans le **Département de l'Agriculture**, les programmes consacrés au développement des filières de production (P415) et à l'enseignement, à la formation et à la recherche (P416) mobilisent des dépenses contribuant notamment au renforcement de la résilience des systèmes agricoles, à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et hydriques et au développement des connaissances et des pratiques agricoles durables. Les interventions relevant du développement de l'espace rural et des zones de montagne (P419) peuvent également contribuer à cette dynamique, notamment à travers la préservation des ressources naturelles et le renforcement des capacités d'adaptation des territoires ruraux.

Dans le **Département de la Pêche Maritime**, les dépenses de fonctionnement associées au programme P424 « Développement de la pêche et aquaculture et valorisation de la ressource » financent notamment les activités de recherche halieutique, de suivi et de

gestion durable des ressources marines, majoritairement classées « Neutres » (92,9 % du budget de fonctionnement du programme). Celles relevant du programme P425 « Qualification, promotion socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer » soutiennent principalement la formation professionnelle et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles du secteur. Ces interventions peuvent présenter une contribution favorable à l'adaptation, particulièrement lorsqu'elles participent à l'amélioration des connaissances sur les risques climatiques, à la préservation des ressources halieutiques et au renforcement de la résilience des professionnels de la pêche.

Les dépenses classées « Neutres », représentant **58,8 %** du Budget de fonctionnement analysé, correspondent principalement aux charges de fonctionnement courant dont l'incidence climatique a été jugée négligeable ou nulle après examen. Elles concernent notamment les programmes P417, P418, P424, P430 et P450, ainsi que la part classée neutre de la subvention de fonctionnement aux ORMVA. Cette classification ne remet pas en cause leur utilité institutionnelle ou sectorielle. Elle se distingue de la catégorie « Indéfinie », à examiner lorsque les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur l'incidence climatique de la dépense.

Enfin, les dépenses classées « Défavorables » demeurent relativement limitées, représentant environ 3,6 % du Budget de fonctionnement. Elles concernent principalement certaines dépenses liées aux transports, aux déplacements et à la consommation de combustibles et de carburants, susceptibles d'entraîner des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre. Leur identification permet de mettre en évidence des postes de dépenses pour lesquels des mesures de rationalisation des consommations énergétiques ou d'amélioration de l'efficacité des équipements pourraient être envisagées.

Dans l'ensemble, l'étiquetage du Budget de fonctionnement fait ressortir des contributions climatiques attendues, principalement en matière d'adaptation. Leur appréciation repose sur la finalité des dépenses, les activités effectivement financées et les justifications disponibles, sans constituer une mesure des impacts réalisés.

3.4. Analyse du Budget d'Investissement (BI)

L'étiquetage climatique du **Budget d'Investissement** du MAPMDREF a porté sur les neuf programmes budgétaires 415, 416, 417, 418, 419,424, 425, 430 et 450. Au total, 897 lignes budgétaires ont été analysées, représentant un **montant global de 15 018 308 000 DH** au titre de la Loi de Finances 2026.

Les dépenses classées « Indéfinies » et « Neutres » totalisent 450 lignes budgétaires, pour un montant de 5 126 346 895 DH, soit environ 34,1 % du Budget d'Investissement analysé. Les 447 autres lignes budgétaires, représentant 9 891 961 105 DH, ont fait l'objet d'une cotation conformément à la méthodologie du GMECB.

Le tableau ci-après présente la répartition des lignes budgétaires du Budget d'Investissement par catégorie climatique :

Tableau 8 : Analyse du Budget d'Investissement

Lignes budgétaires analysées (Budget d'Investissement)											
Indéfinie		**Neutre**		**Très Favorable**		**Favorable**		**Neutralisée**		**Défavorable**	
Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH
5	40 220 800	445	5 086 126 095	84	4 406 810 507	308	5 361 100 877	27	68 954 357	28	55 095 365
Lignes budgétaires « Indéfinies » et « Neutres »				**Autres lignes budgétaires étiquetées**							
Nombre		**Montant en DH**		**Nombre**		**Montant en DH**					
450		5 126 346 895		447		9 891 961 105					
Total des Lignes budgétaires du BI :											
Nombre						**Montant en DH**					
897						15 018 308 000					

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses du Budget d'Investissement du MAPMDREF entre les différentes catégories d'étiquetage climatique, exprimée en montant et en pourcentage du budget total analysé.

Tableau 9 : Répartition des dépenses des programmes du Budget d'Investissement par Classe

Programme	Indéfinie		Neutre		Très Favorable		Favorable		Neutralisée		Défavorable		Total	
	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%
P415	0	0,0%	1 201 724 420	21,7%	3 664 453 952	66,2%	625 531 717	11,3%	40 948 085	0,7%	2 290 826	0,0%	**5 534 949 000**	**36,9%**
P416	0	0,0%	125 777 641	17,3%	3 980 000	0,5%	581 121 801	79,8%	7 470 000	1,0%	9 940 558	1,4%	**728 290 000**	**4,8%**
P417	0	0,0%	114 532 536	15,1%	0	0,0%	609 067 430	80,1%	18 936 272	2,5%	17 463 762	2,3%	**760 000 000**	**5,1%**
P418	0	0,0%	3 147 518 954	47,2%	518 660 202	7,8%	2 983 306 955	44,8%	1 600 000	0,0%	11 797 889	0,2%	**6 662 884 000**	**44,4%**
P419	20 007 800	2,8%	9 000 000	1,3%	218 716 353	30,4%	471 140 847	65,5%	0	0,0%	0	0,0%	**718 865 000**	**4,8%**
P424	0	0,0%	317 221 157	81,4%	1 000 000	0,3%	58 505 128	15,0%	0	0,0%	12 823 715	3,3%	**389 550 000**	**2,6%**
P425	0	0,0%	39 830 000	56,7%	0	0,0%	30 427 000	43,3%	0	0,0%	0	0,0%	**70 257 000**	**0,5%**
P430	20 213 000	15,2%	110 600 000	83,3%	0	0,0%	2 000 000	1,5%	0	0,0%	0	0,0%	**132 813 000**	**0,9%**
P450	0	0,0%	19 921 386	96,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	778 614	3,8%	**20 700 000**	**0,1%**
Total BI	**40 220 800**	**0,3%**	**5 086 126 095**	**33,9%**	**4 406 810 507**	**29,3%**	**5 361 100 877**	**35,7%**	**68 954 357**	**0,5%**	**55 095 365**	**0,4%**	**15 018 308 000**	**100%**

La figure ci-après illustre la répartition du Budget d'Investissement du MAPMDREF par catégorie climatique :

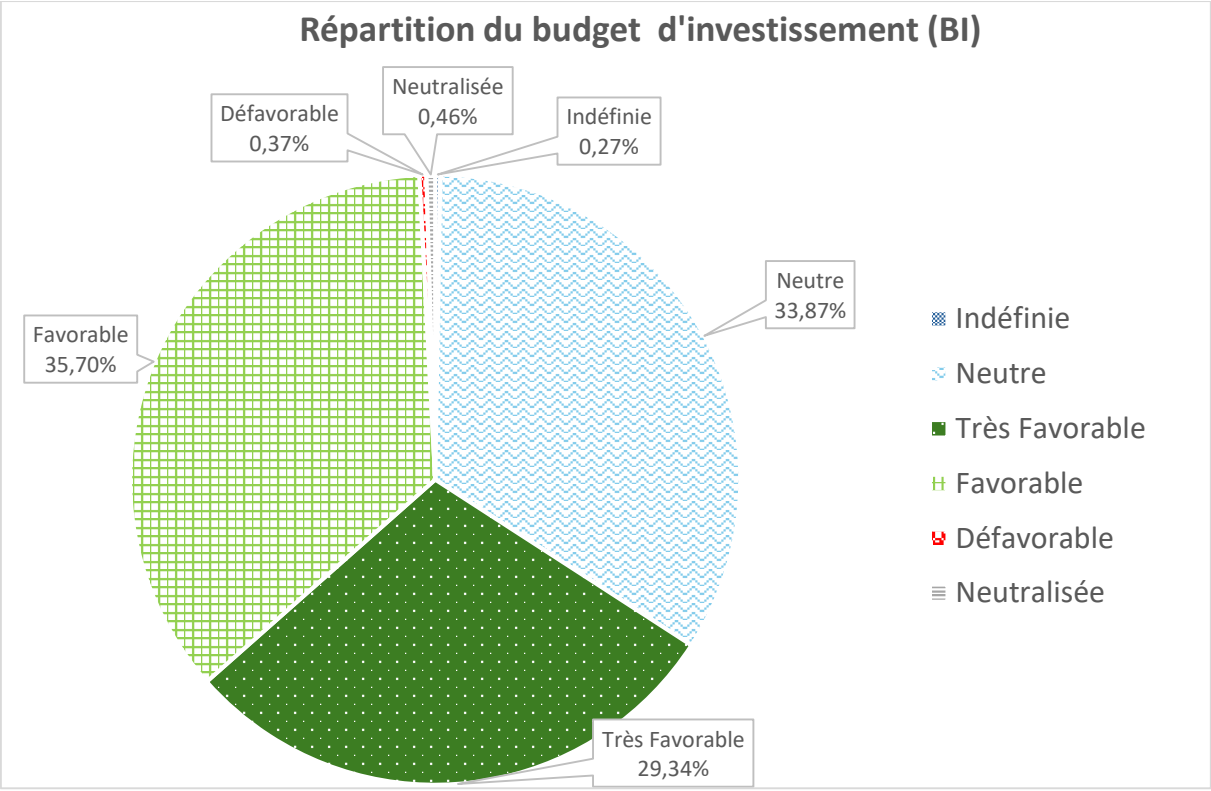


Figure 5 : Répartition du Budget d'Investissement du MAPMDREF par classe climatique

L'analyse du Budget d'Investissement (BI), d'un montant global de **15018,31MDH**, fait ressortir une prédominance des dépenses présentant une contribution positive aux objectifs climatiques. Les dépenses classées « **Favorables** » représentent **35,7 %** du budget analysé, soit **5 361,10 MDH**, tandis que celles classées « **Très favorables** » en constituent **29,3 %**, soit **4 406,81 MDH**. Ensemble, ces deux catégories concentrent ainsi **65,0 %** du Budget d'Investissement, représentant près de **9,77 MMDH**. Cette répartition traduit l'importance des investissements publics contribuant principalement à l'adaptation aux changements climatiques et, dans une moindre mesure, à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Cette orientation favorable est largement portée par les programmes du **Département de l'Agriculture**, notamment le programme P418 « Irrigation et aménagement de l'espace agricole », qui représente à lui seul **44,4 %** du Budget d'Investissement analysé, suivi du programme P415 « Développement des filières de production » (**36,9 %**). Ces deux programmes concentrent ainsi près de **81,2 %** de l'enveloppe globale d'investissement. Le programme P418 présente 44,8 % de dépenses classées « Favorables » et 7,8 % de dépenses « Très favorables », principalement en lien avec les interventions visant l'amélioration de la gestion des ressources hydriques, l'efficacité de l'irrigation et le renforcement de la résilience des systèmes agricoles face au stress hydrique et à la sécheresse. Les dépenses « Neutres » y représentent toutefois 47,2 % de son budget d'investissement, en raison notamment de la classification majoritairement neutre des subventions d'équipement aux ORMVA. Le programme P415 présente, quant à lui, une prédominance des dépenses « **Très favorables** » (**66,2 %**), traduisant l'importance des investissements retenus comme contribuant aux objectifs climatiques, notamment à travers

le développement des filières agricoles et les actions d'accompagnement des systèmes de production.

Les autres programmes agricoles présentent également des contributions positives, avec des profils différenciés. Le programme P416 « Enseignement, formation et recherche » se caractérise par une proportion élevée de dépenses « **Favorables** » (79,8 %), en lien notamment avec les investissements dans la recherche agronomique, l'innovation et le renforcement des capacités du secteur. Le programme P417 « Préservation du patrimoine animal et végétal et sécurité sanitaire des produits alimentaires » affiche une proportion comparable de dépenses favorables (80,1 %), principalement associées aux interventions de protection des ressources biologiques et de prévention des risques sanitaires. Le programme P419 « Développement de l'espace rural et des zones de montagne » présente, pour sa part, une répartition de **65,5 %** de dépenses « Favorables » et 30,4 % de dépenses « **Très favorables** », reflétant l'importance des investissements contribuant à la résilience des territoires ruraux et à la préservation des ressources naturelles.

Pour le **Département de la Pêche Maritime**, le programme P424 « Développement de la pêche et aquaculture et valorisation de la ressource » présente **0,3 %** de dépenses « Très favorables » et **15,0 %** de dépenses « Favorables », soit **15,3 %** de son budget d'investissement. Ces dépenses concernent notamment les points de débarquement aménagés et l'appui aux acteurs de la filière. Les dépenses « Neutres » représentent **81,4 %**, notamment au titre des subventions d'équipement à l'ANDA et à l'INRH et du versement au Fonds de Développement de la Pêche Maritime. Ce dernier, doté de **160 MDH**, soit **41,1 %** du budget d'investissement du programme, comprend **133,8 MDH** classés « Neutres » sur la base de la ventilation communiquée par le Département de la Pêche Maritime et de l'examen des activités financées.

Le programme P425 « Qualification, promotion socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer » présente une proportion de 43,3 % de dépenses « Favorables », principalement en lien avec le renforcement des dispositifs de sécurité maritime, contre 56,7 % de dépenses « Neutres ». À l'inverse, les programmes de support et de gouvernance, P430 et P450, se caractérisent par une prédominance des dépenses « Neutres », représentant respectivement **83,3 % et 96,2 %** de leurs budgets d'investissement. Cette situation est cohérente avec la nature principalement administrative et institutionnelle des investissements financés.

Les dépenses classées « Neutres » représentent **33,9 % du Budget d'Investissement global**, soit **5086,13 MDH**. Elles correspondent principalement aux investissements pour lesquels aucune contribution significative aux objectifs d'adaptation ou d'atténuation n'a été identifiée. Leur poids est particulièrement marqué dans les programmes de support et de gouvernance, mais également dans certaines composantes des programmes sectoriels, notamment les subventions d'équipement aux ORMVA (P418).

Les autres catégories demeurent relativement limitées à l'échelle du budget global. Les dépenses « Indéfinies » représentent **0,3 % (40,22** MDH), les dépenses « Neutralisées » **0,5 % (68,95** MDH) et les dépenses « Défavorables » **0,4 % (55,10** MDH). Bien que leur poids financier soit réduit, ces catégories méritent une attention particulière, notamment pour les dépenses dont les effets climatiques sont contrastés ou pour lesquelles les informations disponibles demeurent insuffisantes.

Dans l'ensemble, l'étiquetage du Budget d'Investissement met en évidence une contribution climatique positive prédominante, principalement portée par les investissements dans l'irrigation, le développement des filières agricoles, le développement rural et la gestion

durable des ressources halieutiques. Les résultats soulignent néanmoins l'importance de poursuivre l'amélioration de la traçabilité des financements, de documenter les effets climatiques des projets et de prendre en compte les éventuels impacts environnementaux défavorables, afin de renforcer la robustesse et la fiabilité des classifications retenues.

3.5. Analyse du budget global (BI & MDD) : Résultats agrégés

L'étiquetage climatique appliqué au **budget global** du MAPMDREF, regroupant le Budget de Fonctionnement – MDD et le Budget d'Investissement, a porté sur les neuf programmes budgétaires 415, 416, 417, 418, 419, 424, 425, 430 et 450. Au total, 1 327 lignes budgétaires ont été analysées, représentant un **montant global de 17 245 947 525 DH** au titre de la Loi de Finances 2026.

Les dépenses classées « Indéfinies » et « Neutres » totalisent 762 lignes budgétaires, pour un montant de 6 460 032 186 DH, soit environ 37,5 % du budget global analysé. Les 565 autres lignes budgétaires, représentant 10 785 915 339 DH, ont fait l'objet d'une cotation conformément à la méthodologie du GMECB.

Le tableau ci-après présente la répartition agrégée des lignes budgétaires selon les différentes catégories d'étiquetage climatique.

Tableau 10 : Analyse agrégée du budget

Lignes budgétaires analysées (Budget global)											
Indéfinie		**Neutre**		**Très Favorable**		**Favorable**		**Neutralisée**		**Défavorable**	
Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH	Nbre	Montant DH
10	63 320 800	752	6 396 711 386	86	4 476 710 507	362	6 105 208 310	28	69 084 357	89	134 912 165
Lignes budgétaires « Indéfinies » et « Neutres »				**Autres lignes budgétaires**							
Nombre		**Montant en DH**		**Nombre**				**Montant en DH**			
762		6 460 032 186		565				10 785 915 339			
Total des Lignes budgétaires du Budget global (MDD et BI) :											
Nombre						**Montant en DH**					
1 327						17 245 947 525					

Le tableau ci-dessous présente la répartition consolidée des dépenses du Budget de Fonctionnement et du Budget d'Investissement du Département de l'Agriculture entre les différentes catégories d'étiquetage climatique, par programme budgétaire et pour l'ensemble du périmètre analysé.

Tableau 11 : Répartition consolidée des dépenses budgétaires des Programmes par Classe

Programme	Indéfinie		Neutre		Très Favorable		Favorable		Neutralisée		Défavorable		Total	
	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%
P415	500 000	0,0%	1 316 374 420	21,7%	3 664 453 952	60,4%	1 045 969 717	17,2%	40 948 085	0,7%	2 290 826	0,0%	**6 070 537 000**	**35,2%**
P416	0	0,0%	151 911 141	14,7%	3 980 000	0,4%	856 137 682	82,8%	7 600 000	0,7%	13 940 558	1,3%	**1 033 569 381**	**6,0%**
P417	0	0,0%	325 332 396	32,6%	0	0,0%	611 307 382	61,2%	18 936 272	1,9%	43 447 209	4,3%	**999 023 259**	**5,8%**
P418	0	0,0%	3 674 956 789	50,9%	520 060 202	7,2%	2 983 306 955	41,3%	1 600 000	0,0%	44 040 054	0,6%	**7 223 964 000**	**41,9%**
P419	20 607 800	2,6%	9 400 000	1,2%	287 216 353	36,4%	471 140 847	59,8%	0	0,0%	0	0,0%	**788 365 000**	**4,6%**
P424	0	0,0%	411 566 106	83,8%	1 000 000	0,2%	63 759 128	13,0%	0	0,0%	14 786 051	3,0%	**491 111 285**	**2,8%**
P425	0	0,0%	70 696 684	65,8%	0	0,0%	34 379 000	32,0%	0	0,0%	2 394 316	2,2%	**107 470 000**	**0,6%**
P430	42 213 000	9,9%	337 018 000	79,2%	0	0,0%	37 747 600	8,9%	0	0,0%	8 300 000	2,0%	**425 278 600**	**2,5%**
P450	0	0,0%	99 455 849	93,3%	0	0,0%	1 460 000	1,4%	0	0,0%	5 713 151	5,4%	**106 629 000**	**0,6%**
Total global	**63 320 800**	**0,4%**	**6 396 711 386**	**37,1%**	**4 476 710 507**	**26,0%**	**6 105 208 310**	**35,4%**	**69 084 357**	**0,4%**	**134 912 165**	**0,8%**	**17 245 947 525**	**100%**

La figure ci-après illustre la répartition consolidée du budget global du MAPMDREF par catégorie climatique :

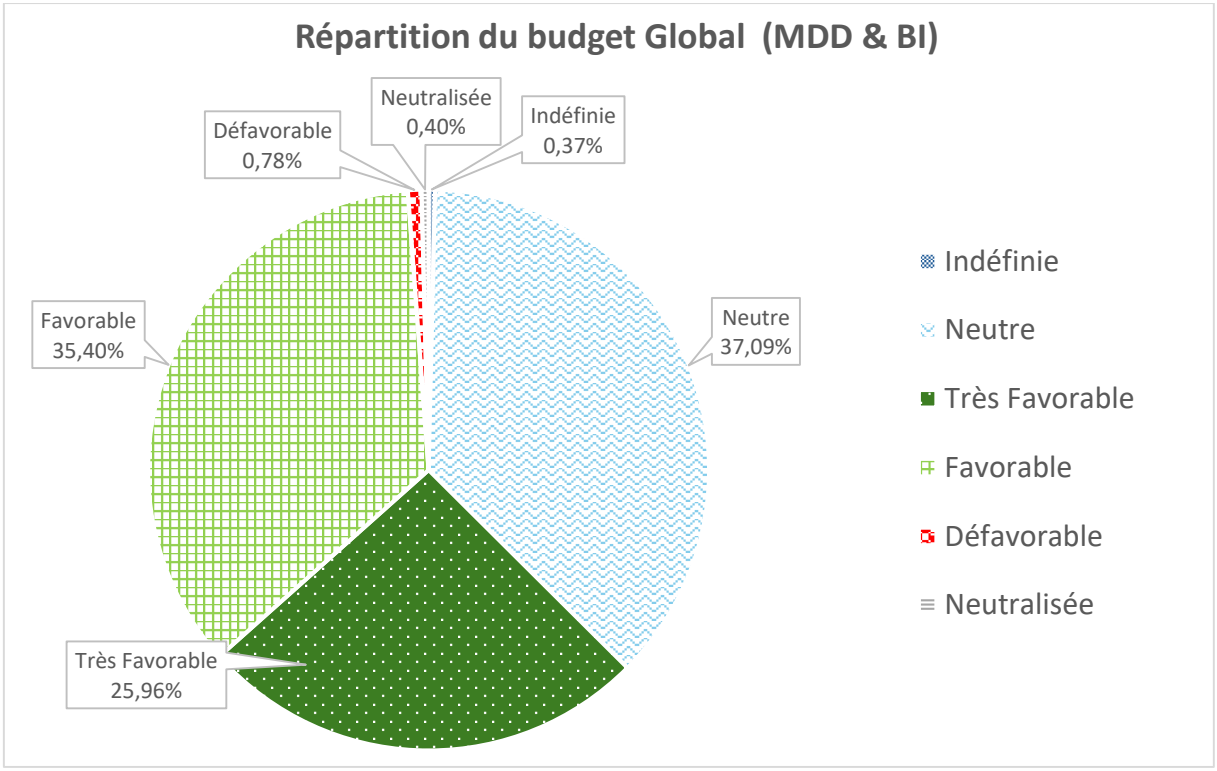


Figure 6 : Répartition consolidée du budget global du MAPMDREF par classe climatique

L'analyse du budget global des neuf programmes budgétaires du MAPMDREF, couvrant les dépenses de fonctionnement (MDD) et d'investissement (BI), fait ressortir une prédominance des dépenses présentant une contribution positive aux objectifs climatiques. Sur une enveloppe totale de **17 245,95 MDH**, les dépenses classées « **Favorables** » représentent **35,4 %, soit 6 105,21 MDH**, tandis que celles classées « **Très favorables** » atteignent **26,0 %, soit 4 476,71 MDH**. Ensemble, ces deux catégories concentrent ainsi **61,4 %** du budget analysé, correspondant à près de **10,58 MMDH**. Cette structure traduit l'importance des ressources budgétaires affectées à des interventions dont la pertinence climatique a été reconnue dans le cadre de l'exercice d'étiquetage, principalement en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Cette orientation favorable est largement portée par les programmes du **Département de l'Agriculture**, qui concentrent l'essentiel des crédits analysés. Le programme P418 « Irrigation et aménagement de l'espace agricole » représente à lui seul **41,9 % du budget global**, soit **7 223,96 MDH**, dont **48,5 %** sont classés « Favorables » ou « Très favorables ». Le programme P415 « Développement des filières de production », avec **6 070,54MDH**, représente **35,2 % du budget global**, dont **77,6 %** relèvent de ces deux catégories. À eux seuls, ces deux programmes mobilisent ainsi **77,1 % de l'enveloppe budgétaire analysée**, ce qui explique leur influence déterminante sur le profil climatique global du Département.

Les autres programmes agricoles présentent également des contributions positives, mais selon des profils différenciés. Le programme P416 « Enseignement, formation et recherche » se distingue par une proportion élevée de dépenses classées « Favorables »

(82,8 %), traduisant notamment l'importance des interventions consacrées à la recherche agronomique, à la formation et au développement des compétences. Le programme P419 « Développement de l'espace rural et des zones de montagne » présente **96,2 % de dépenses « Favorables » ou « Très favorables »**, en lien notamment avec les actions de renforcement de la résilience des territoires ruraux et de préservation des ressources naturelles. Quant au programme P417 « Préservation du patrimoine animal et végétal et sécurité sanitaire des produits alimentaires », il présente une structure plus contrastée, avec **61,2 % de dépenses « Favorables »**, **32,6 % de dépenses « Neutres »** et **4,3 % de dépenses « Défavorables »**, soulignant la diversité des effets climatiques associés aux interventions financées.

Pour le **Département de la Pêche Maritime**, les programmes P424 « Développement de la pêche et aquaculture et valorisation de la ressource » et P425 « Qualification, promotion socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer » présentent des profils climatiques contrastés, tout en conservant un poids financier relativement limité dans le budget global. Le programme P424, doté de **491,11 MDH**, comprend **13,2 %** de dépenses « Favorables » ou « Très favorables », principalement liées aux infrastructures de débarquement et à l'appui aux acteurs de la filière, contre **83,8 %** de dépenses « Neutres ». Cette répartition résulte notamment du classement majoritairement neutre des transferts à l'INRH, à l'ANDA et au Fonds de Développement de la Pêche Maritime, établi sur la base des documents budgétaires et des ventilations communiqués par le Département, ainsi que de l'examen des activités financées. Le versement à ce Fonds représente **160 MDH**, soit **32,6 %** du budget du programme. Le programme P425, doté de **107,47 MDH**, présente **32,0 %** de dépenses « Favorables », principalement associées au renforcement de la sécurité maritime, contre **65,8 %** de dépenses « Neutres ».

Les programmes de support et de gouvernance, **P430 et P450**, se distinguent par une prédominance des dépenses « Neutres », représentant respectivement **79,2 % et 93,3 %** de leurs budgets. Cette situation est cohérente avec la nature essentiellement administrative et institutionnelle de leurs missions, dont les effets climatiques directs sont généralement limités. Les contributions positives identifiées au sein de ces programmes concernent des interventions spécifiques, tandis que certaines dépenses liées aux transports, aux déplacements et à la consommation de combustibles présentent des incidences défavorables.

À l'échelle des neuf programmes, les dépenses classées **« Neutres » représentent 37,1 % du budget global, soit 6 396,71 MDH**. Elles correspondent principalement aux dépenses de fonctionnement courant, de gestion administrative ou aux interventions pour lesquelles aucune incidence climatique significative n'a été identifiée. Les dépenses « Indéfinies » représentent **0,4 % (63,32** MDH), les dépenses « Neutralisées » **0,4 % (69,08** MDH) et les dépenses « Défavorables » **0,8 % (134,91** MDH). Bien que relativement limitées à l'échelle du budget global, ces catégories appellent une attention particulière, notamment pour les dépenses dont les incidences climatiques sont contrastées ou dont la destination demeure insuffisamment documentée.

Dans l'ensemble, les résultats de l'étiquetage climatique du budget global du MAPMDREF mettent en évidence une forte orientation des dépenses publiques vers des interventions présentant une pertinence climatique positive, principalement portée par les programmes d'irrigation, de développement des filières agricoles, de développement rural et de gestion durable des ressources halieutiques. Ils font également ressortir des profils différenciés entre les programmes sectoriels et ceux de support et de gouvernance. Ces résultats doivent être

interprétés comme une appréciation de la contribution climatique des dépenses selon la méthodologie d'étiquetage retenue, et non comme une mesure directe des impacts climatiques effectivement réalisés.

4. Exemples de dépenses classées Favorables et Très Favorables au climat

Les dépenses classées **« Favorables » et « Très favorables » au climat** occupent une place prépondérante dans le budget global des neuf programmes budgétaires du MAPMDREF ayant fait l'objet de l'exercice d'étiquetage climatique au titre de la Loi de Finances 2026. Elles représentent un montant cumulé de **10 581 918 817 DH**, soit **61,4 % du budget total analysé**. Cette proportion témoigne de l'importance des ressources budgétaires affectées à des interventions présentant une contribution positive aux objectifs climatiques, principalement en matière d'adaptation aux changements climatiques et, dans une moindre mesure, d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'analyse détaillée met en évidence une diversité d'interventions dont la pertinence climatique varie selon les objectifs poursuivis, la nature des activités financées et leurs effets attendus. Dans le **secteur agricole**, les principales contributions concernent notamment les aménagements hydro-agricoles, la modernisation et la réhabilitation des infrastructures d'irrigation, l'amélioration de la gestion des ressources en eau et le renforcement de la résilience des systèmes de production face au stress hydrique et à la sécheresse. D'autres interventions portent sur la restauration des parcours, les plantations, la préservation des ressources animales et végétales ainsi que le développement des territoires ruraux et des zones de montagne. Ces actions contribuent à la réduction de la vulnérabilité des systèmes agricoles et des populations rurales et peuvent, dans certains cas, générer des co-bénéfices en matière d'atténuation, notamment à travers la préservation ou le renforcement des stocks de carbone.

Pour le département de la pêche maritime, les dépenses présentant une contribution climatique positive concernent principalement la recherche halieutique, la gestion durable et la préservation des ressources marines, le développement de l'aquaculture, ainsi que la formation professionnelle et le renforcement des dispositifs de sécurité maritime. Ces interventions peuvent contribuer à améliorer les connaissances sur les écosystèmes marins, à renforcer la résilience des activités halieutiques face aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité des professionnels du secteur aux risques météorologiques et océaniques.

Les résultats mettent également en évidence l'importance des interventions de recherche, de formation, d'assistance technique, de suivi et de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles, dont les contributions climatiques, bien que parfois indirectes, peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des stratégies d'adaptation et de gestion durable des ressources naturelles. Leur classification repose toutefois sur l'identification d'un lien suffisamment établi entre les activités effectivement financées et les objectifs climatiques poursuivis.

Conformément aux critères du Guide méthodologique d'étiquetage climatique du budget (GMECB), la classification « Très favorable » est attribuée aux dépenses présentant une contribution climatique positive et dont le rattachement à une ou plusieurs mesures de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), à une stratégie sectorielle ou à un

document officiel de politique publique et à vocation climatique est clairement établi. Les dépenses classées « Favorables » présentent également une contribution positive identifiée aux objectifs d'adaptation ou d'atténuation, sans satisfaire à l'ensemble des conditions requises pour une classification « Très favorable ».

Le Tableau 12 et le Tableau 13 présentent une sélection illustrative et non exhaustive de dépenses issues des différents programmes budgétaires analysés, classées respectivement **« Très favorables » et « Favorables »** au climat.

Ces exemples ont été retenus afin de mettre en évidence la diversité des interventions financées, d'expliciter les éléments ayant motivé leur classification et d'apprécier leurs contributions respectives aux objectifs d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pour chaque dépense sélectionnée, le jugement d'expert précise les effets climatiques attendus ainsi que, lorsque cela est pertinent, les références aux **projets d'atténuation ou d'adaptation inscrits dans la CDN 3.0 du Maroc**, ou aux stratégies et programmes sectoriels nationaux correspondants. Cette démarche vise à renforcer la justification, la transparence et la traçabilité des classifications retenues, sur la base des informations disponibles et des critères définis dans le Guide méthodologique d'étiquetage climatique du budget (GMECB).

Tableau 12 : Liste non exhaustive de dépenses classées « Très Favorables » au climat

Programme / budget	Intitulé de la dépense	Montant (DH)	Jugement d'expert : adaptation / atténuation et référence CDN 3.0 ou stratégie nationale
P415 / BI	Travaux d'aménagement hydro-agricole	8 700 000	Adaptation : amélioration de l'accès et de la maîtrise de l'eau agricole ; réduction de la vulnérabilité à la sécheresse. Atténuation : effet indirect éventuel, conditionné à l'énergie de pompage. Référence CDN / stratégie : CDN 3.0 – adaptation, projets n° 16 et 17 « Aménagement hydro-agricole des périmètres irrigués associés aux barrages » ; Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI).
P415 / BI	Aménagement sylvo-pastoral	4 736 667	Adaptation : restauration des parcours et amélioration de la résilience pastorale. Atténuation : maintien ou augmentation possible du carbone des sols et de la végétation. Référence CDN / stratégie : CDN 3.0 – adaptation, projet n° 19 « Programme d'amélioration des parcours » ; stratégie Génération Green 2020-2030.
P416 / BI	Achat d'équipement de forages et puits pour l'alimentation en eau potable	1 390 000	Adaptation : sécurisation de l'approvisionnement en eau des établissements en période de stress hydrique. Atténuation : aucun bénéfice direct démontré. Référence CDN / stratégie : Stratégie nationale : Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI), volet sécurité hydrique.
P418 / BI	Études d'aménagement hydro-agricole	20 000 000	Adaptation : études préparatoires de projets de mobilisation et d'efficience de l'eau d'irrigation. Atténuation : co-bénéfices éventuels si les solutions étudiées réduisent l'énergie de pompage. Référence CDN / stratégie : CDN 3.0 – adaptation, projets n° 16 et 17 « Aménagement hydro-agricole des périmètres irrigués associés aux barrages ».
P418 / BI	Travaux de préparation du sol, ensemencement et plantation	10 903 716	Adaptation : réhabilitation des parcours, protection des sols contre l'érosion et amélioration de la couverture végétale. Atténuation : séquestration potentielle de carbone dans les sols et la biomasse. Référence CDN / stratégie : CDN 3.0 – adaptation, projet n° 19 « Programme d'amélioration des parcours » (plantation d'arbustes fourragers) ; Génération Green 2020-2030.
P418 / BI	Achat de semences et de plants fourragers	8 000 000	Adaptation : reconstitution du couvert fourrager et renforcement de la résilience des parcours. Atténuation : stockage additionnel de carbone possible si la couverture végétale se pérennise. Référence CDN / stratégie : CDN 3.0 – adaptation, projet n° 19 « Programme d'amélioration des parcours » ; Génération Green 2020-2030.
P418 / BI	Travaux d'entretien des plantations	5 000 000	Adaptation : pérennisation des plantations et protection des terres contre la dégradation. Atténuation : maintien des stocks de carbone de la biomasse. Référence CDN / stratégie : CDN 3.0 – adaptation, projet n° 19 « Programme d'amélioration des parcours », si plantations pastorales ; sinon Génération Green 2020-2030.
P419 / BI	Travaux de plantation	18 176 687	Adaptation : restauration des écosystèmes vulnérables, protection des sols et limitation de l'érosion. Atténuation : accroissement potentiel du carbone stocké dans la végétation. Référence CDN / stratégie : CDN 3.0 – atténuation, projets n° 59 à 64 et 66 à 70 (programmes de plantations par filière) seulement si les essences et superficies correspondent ; sinon stratégie Génération Green 2020-2030 et Stratégie Nationale de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne (SNDERZM).

=

Tableau 13 : Liste non exhaustive de dépenses classées « Favorables » au climat

Programme / budget	Intitulé de la dépense	Montant (DH)	Jugement d'expert : adaptation / atténuation
P415 / BI	Travaux de plantation	71 063 052	Adaptation : Favorable. Atténuation : Favorable. Les plantations réduisent l'érosion, protègent les sols et diversifient les systèmes de production. La croissance des arbres permet de stocker du carbone dans la biomasse et les sols.
P415 / BI	Travaux d'entretien des plantations	20 640 000	Adaptation : Favorable. Atténuation : Favorable. L'entretien des plantations améliore leur survie face au stress hydrique et préserve la protection des sols. En limitant la mortalité des arbres, il contribue au maintien des stocks de carbone existants.
P416 / BI	Achat de plants et semences	520 000	Adaptation : Favorable. Atténuation : Favorable. Les plants et semences utilisés dans les exploitations pédagogiques peuvent favoriser la diffusion de variétés adaptées aux contraintes hydriques et thermiques et la diversification des cultures. Leur implantation peut maintenir le couvert végétal et contribuer au stockage de carbone dans la biomasse et les sols, selon les espèces et les pratiques.
P417 / BI	Subvention d'équipement à l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (part classée « Favorable »)	609 067 430	Adaptation : Favorable. La détection et le traitement des organismes nuisibles, dont la pression peut évoluer sous l'effet du climat, limitent les pertes agricoles et renforcent la résilience phytosanitaire. Aucun effet net direct de réduction des GES n'est démontré.
P418 / BI	Travaux d'aménagement hydro-agricole – plaine du Saïss	1 200 400 000	Adaptation : Favorable. L'aménagement hydro-agricole peut sécuriser l'accès à l'eau et améliorer la maîtrise de l'irrigation en période de sécheresse. L'impact sur les émissions dépend du pompage et des équipements ; aucune réduction nette n'est établie.
P419 / BI	Travaux de création, d'aménagement et d'équipement de points d'eau	4 150 000	Adaptation : Favorable. Les points d'eau renforcent l'accès à la ressource en période de sécheresse et réduisent la vulnérabilité des exploitations et communautés rurales. Aucun bénéfice direct d'atténuation n'est établi.
P424 / BI	Construction des points de débarquement aménagés	9 500 000	Adaptation : Favorable. Des points de débarquement adaptés aux risques de houle et de submersion réduisent la vulnérabilité des pêcheurs et améliorer la continuité des activités lors d'événements extrêmes. Aucune réduction de GES n'est démontrée.
P425 / BI	Achat de vedettes de sauvetage	30 000 000	Adaptation : Favorable. Les vedettes renforcent les moyens d'intervention et de secours en mer face aux accidents et aux événements météorologiques extrêmes, contribuant à réduire la vulnérabilité des gens de mer. L'achat ne procure pas de réduction directe des émissions de GES.

Les exemples présentés dans les deux tableaux ci-dessus illustrent la diversité des dépenses budgétaires classées respectivement « Très favorables » et « Favorables » au climat, ainsi que leurs contributions aux objectifs d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les interventions sélectionnées concernent principalement les aménagements hydro-agricoles, les plantations et leur entretien, la restauration des parcours, la protection phytosanitaire, l'amélioration de l'accès aux ressources en eau ainsi que le renforcement des infrastructures de pêche et de sauvetage maritime.

L'adaptation aux changements climatiques constitue la principale contribution climatique des dépenses présentées, en cohérence avec la vulnérabilité des secteurs agricole et halieutique, des ressources en eau et des territoires ruraux face aux effets du changement climatique. Les interventions concernées visent notamment à améliorer la maîtrise et la disponibilité des ressources hydriques, à renforcer la résilience des systèmes de production agricole, à préserver les sols et les parcours et à réduire la vulnérabilité des populations et des activités économiques aux sécheresses et aux événements climatiques extrêmes.

Les plantations, leur entretien et la restauration du couvert végétal peuvent contribuer à l'adaptation par la protection des sols et le renforcement de la résilience des écosystèmes. Leur bénéfice net potentiel d'atténuation dépend toutefois des espèces, de leur survie, des stocks de carbone initiaux, des changements d'usage des terres et des émissions liées à leur gestion. Aucun gain de carbone ne peut être déduit du seul montant budgétaire.

Ces exemples mettent également en évidence la distinction méthodologique entre les deux catégories de dépenses. Les dépenses classées **« Très favorables »** se caractérisent par leur contribution climatique positive et leur rattachement aux projets de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) ou aux stratégies et programmes nationaux pertinents, selon les justifications présentées dans le tableau 12. Les dépenses classées **« Favorables »**, illustrées dans le tableau 13, sont quant à elles justifiées par leurs effets positifs sur l'adaptation et/ou l'atténuation, appréciés au regard de la nature des interventions et des activités financées.

Dans leur ensemble, ces exemples soulignent le caractère transversal et complémentaire de l'action climatique au sein des programmes budgétaires analysés. Ils montrent que la contribution du budget aux objectifs climatiques repose sur une combinaison d'investissements et d'interventions sectorielles répondant à des enjeux diversifiés, notamment la gestion durable des ressources en eau, la résilience des systèmes agricoles, la préservation des écosystèmes et la réduction de la vulnérabilité des activités halieutiques. Ils confirment également l'importance d'une analyse contextualisée de chaque dépense pour assurer la cohérence, la transparence et la traçabilité des classifications climatiques retenues.

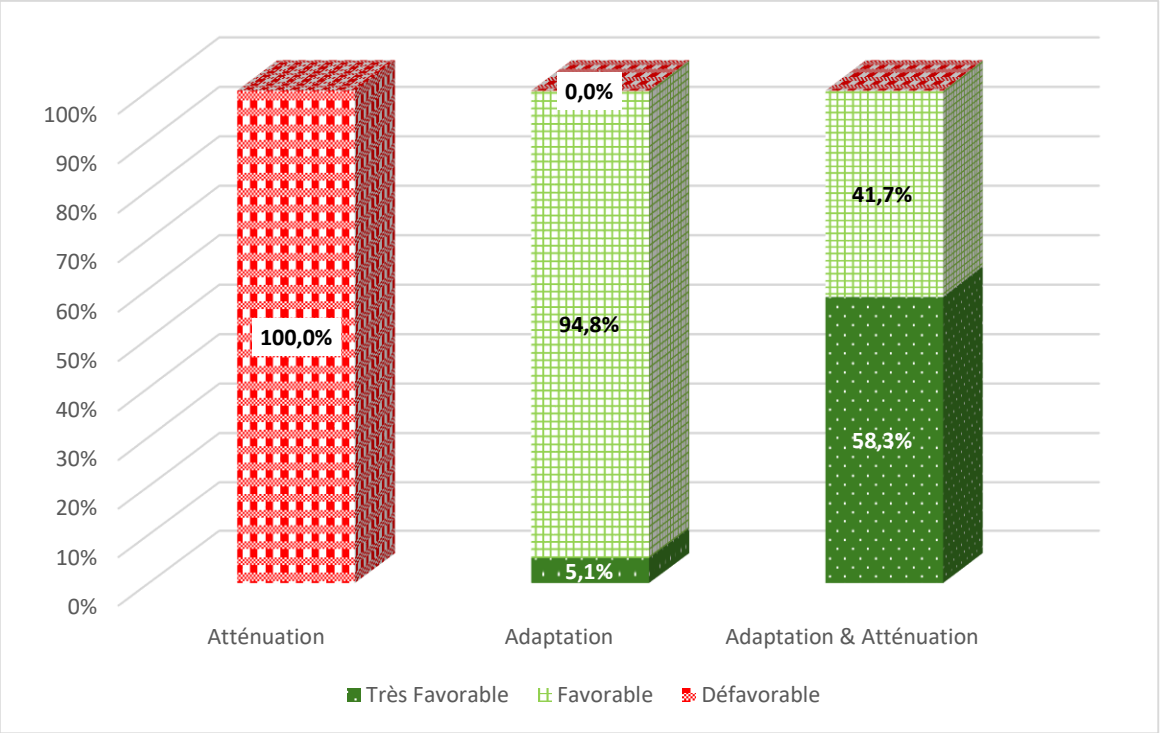


Figure 7 : Répartition du budget global MDD & BI par axe d'analyse

Note : La ventilation par axe d'analyse repose, pour les dépenses contribuant simultanément à l'atténuation et à l'adaptation, sur une appréciation d'expert visant à estimer la part relative de la dépense rattachée à chacun des deux axes. Les proportions affichées traduisent donc une tendance qualitative et ne constituent pas une ventilation financière directement issue de la morasse budgétaire.

Conclusion

L'exercice d'étiquetage climatique du budget du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF), réalisé au titre de la Loi de Finances 2026 conformément aux dispositions du Guide Méthodologique d'Étiquetage Climatique du Budget (GMECB), a permis d'apprécier la contribution des dépenses publiques aux objectifs d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'analyse a porté sur **neuf programmes budgétaires**, couvrant **1 327 lignes de dépenses**, pour une enveloppe globale de **17 245,95 MDH,** répartie entre le Budget de Fonctionnement – Matériel et Dépenses Diverses (MDD) – et le Budget d'Investissement (BI).

Les résultats consolidés mettent en évidence une prédominance des dépenses présentant une contribution positive aux objectifs climatiques. Les dépenses classées « **Favorables** » représentent **6 105,21 MDH, soit 35,4 %** du budget analysé, tandis que celles classées « **Très favorables** » atteignent **4 476,71 MDH, soit 26,0 %**. Ensemble, ces deux catégories totalisent **10 581,92 MDH**, représentant **61,4 %** du budget global. Cette proportion traduit l'importance des ressources budgétaires associées à des interventions dont la contribution climatique positive a été identifiée dans le cadre de l'exercice d'étiquetage.

L'analyse par nature de budget fait toutefois ressortir des profils différenciés. Le **Budget de Fonctionnement étiqueté (MDD)**, d'un montant de **2 227,64 MDH**, présente une part de **36,5 %** de dépenses « **Favorables** » ou « **Très favorables »**, correspondant à **814,01 MDH**. Les dépenses « Neutres » y représentent **58,8 %**, reflétant notamment le poids des charges de fonctionnement courant et des activités administratives dont les effets climatiques directs sont limités. Les dépenses « **Défavorables** » représentent 3,6 % de cette enveloppe, principalement en lien avec certaines consommations de combustibles et dépenses de transport et de déplacement.

Le **Budget d'Investissement**, qui mobilise **15 018,31 MDH**, soit **87,1 %** de l'enveloppe globale analysée, présente une orientation climatique positive marquée. Les dépenses « **Favorables** » s'élèvent à **5 361,10 MDH (35,7 %)** et les dépenses « **Très favorables** » à **4 406,81 MDH (29,3 %)**, soit un montant cumulé de **9 767,91 MDH,** représentant **65,0 %** du Budget d'Investissement. Cette répartition confirme le rôle prépondérant des investissements publics dans la contribution budgétaire aux objectifs climatiques, notamment à travers les aménagements hydro-agricoles, l'amélioration de la gestion des ressources hydriques, le développement des filières agricoles, la restauration des parcours et le renforcement de la résilience des territoires ruraux.

À l'échelle des programmes, cette orientation est principalement portée par le **programme P418 « Irrigation et aménagement de l'espace agricole »**, qui représente **41,9 %** du budget global analysé, avec **48,5 %** de ses crédits classés **« Favorables »** ou **« Très favorables »**, et par le **programme P415 « Développement des filières de production »**, qui mobilise **35,2 %** du budget global, dont **77,6 %** relèvent de ces deux catégories. Ces deux programmes concentrent à eux seuls **77,1 %** de l'enveloppe analysée et exercent, de ce fait, une influence déterminante sur les résultats consolidés. Le programme P419 « Développement de l'espace rural et des zones de montagne » se distingue également par une forte proportion de dépenses favorables au climat (**96,2 %**), tandis que les programmes P416 et P417 présentent des contributions positives importantes, principalement liées à la recherche, à la formation, à la protection du patrimoine biologique et à la résilience des systèmes agricoles.

Les programmes relevant du Département de la Pêche Maritime contribuent de manière plus contrastée à cette dynamique, principalement à travers la gestion durable des ressources halieutiques, la recherche scientifique, le développement de l'aquaculture et le renforcement de la sécurité des gens de mer. Le programme **P424 « Développement de la pêche et aquaculture et valorisation de la ressource »** présente ainsi 13,2 % de dépenses « Favorables » ou « Très favorables », la majorité de ses crédits (83,8 %) étant classée « Neutre », tandis que le programme **P425 « Qualification, promotion socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer »** affiche une proportion de 32,0 % de dépenses **« Favorables »**.

Sur le plan des objectifs climatiques, l'adaptation constitue la principale orientation des interventions identifiées, en cohérence avec la vulnérabilité des secteurs agricole et halieutique, des ressources hydriques et des territoires ruraux aux sécheresses, au stress hydrique, à la dégradation des écosystèmes et aux événements climatiques extrêmes. Les dépenses concernées contribuent notamment à améliorer la maîtrise et l'utilisation durable de l'eau, à renforcer la résilience des systèmes de production, à préserver les sols et les ressources naturelles et à réduire la vulnérabilité des activités économiques. Certaines interventions présentent également des co-bénéfices en matière d'atténuation, notamment à travers les plantations, la restauration du couvert végétal, la préservation des stocks de carbone dans les sols et la biomasse et l'amélioration de l'efficience des systèmes de production.

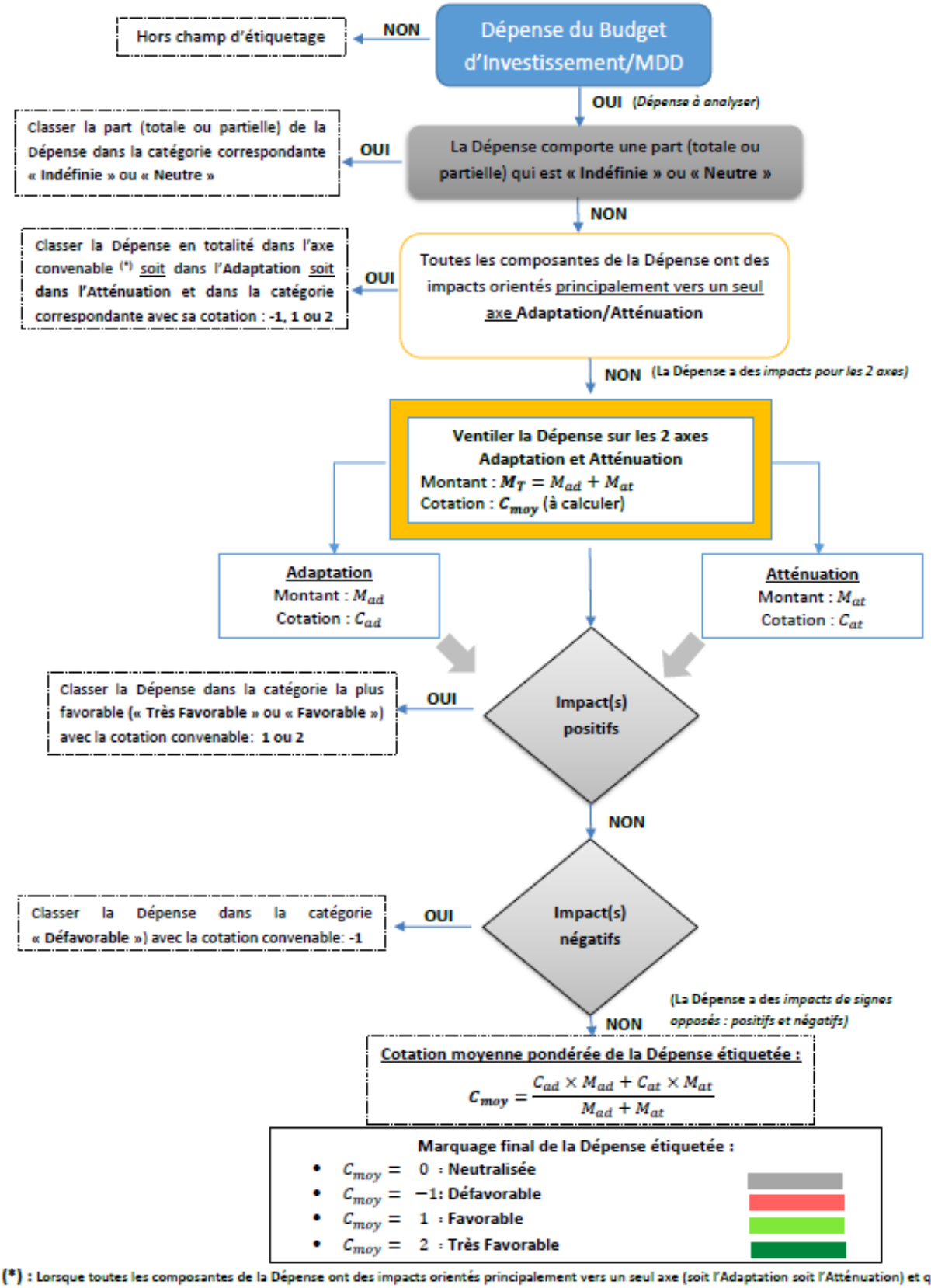
Parallèlement, l'exercice met en évidence la nécessité de poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'information budgétaire et de la traçabilité des financements. À l'échelle du budget global, les dépenses classées **« Neutres » représentent 37,1 %**, les dépenses **« Indéfinies » 0,4 %**, les dépenses **« Neutralisées » 0,4 %** et les dépenses **« Défavorables » 0,8 %**. Une attention particulière doit être accordée aux dépenses classées « Indéfinies », notamment au sein du programme P430, où un montant de 42,21 MDH, correspondant à 9,9 % du budget du programme, n'a pas pu faire l'objet d'une appréciation climatique suffisamment précise en raison de l'absence d'informations détaillées sur la destination des financements. Une meilleure ventilation de ces crédits par projet et par activité permettrait d'affiner les classifications et de renforcer la fiabilité des résultats.

Au-delà des résultats quantitatifs, cet exercice confirme l'intérêt du Budget Étiqueté Climat comme outil d'aide à la décision, de transparence et de suivi de l'intégration des enjeux climatiques dans les finances publiques. Il met également en évidence l'importance du jugement d'expert, de la compréhension des programmes et des activités effectivement financées, ainsi que du dialogue avec les responsables budgétaires et sectoriels. À cet égard, la consolidation du dispositif gagnerait à s'appuyer sur une meilleure documentation des dépenses, un renforcement continu des capacités des acteurs concernés et une articulation accrue entre l'étiquetage climatique, la programmation budgétaire et les indicateurs de performance.

Les résultats de l'exercice 2026 font ressortir une orientation climatique positive du budget analysé du MAPMDREF, principalement portée par les investissements dans l'irrigation et le développement agricole et rural. Ils constituent une base de référence pour les prochains exercices, sous réserve de comparer les résultats à périmètre, méthode et niveau de consolidation comparables, en distinguant les évolutions des crédits des changements de classement. Les montants étiquetés traduisent une appréciation de la pertinence climatique attendue des dépenses et ne constituent pas une mesure des impacts effectivement réalisés.

La comparaison des exercices devra être effectuée à périmètre et méthode comparables, en isolant les effets des changements de nomenclature, des regroupements de lignes et des révisions de classement. Le suivi de la performance pourra compléter l'étiquetage par des indicateurs adaptés aux interventions : fiabilité du service d'eau, évolution des prélèvements, résilience des infrastructures, adoption de pratiques adaptées ou économies d'énergie documentées. Ces indicateurs ne doivent pas être déduits des montants étiquetés eux-mêmes.

Annexe 1 : Logigramme du processus d'étiquetage des dépenses budgétaires



(*) : Lorsque toutes les composantes de la Dépense ont des impacts orientés principalement vers un seul axe (soit l'Adaptation soit l'Atténuation) et que les cotations de ses composantes sont de signes opposés (C_- et C_+), on calcule la cotation moyenne pondérée C_{moy} pour ce même axe en vue de classer la Dépense totale dans la catégorie finale : $C_{moy} = p \times C_- + (1-p) \times C_+$, avec p= part de la composante dont l'impact est négatif, exprimé en %

Annexe 2 : Codes couleur et motifs de textures utilisés pour l'étiquetage climatique des dépenses

Cette annexe présente les éléments visuels (couleurs et textures) permettant d'identifier rapidement la classe climatique attribuée à chaque dépense.

A- Code couleur des classes climatiques

Chaque classe climatique est associée à une couleur spécifique, facilitant l'identification visuelle dans les tableaux, graphiques ou schémas.

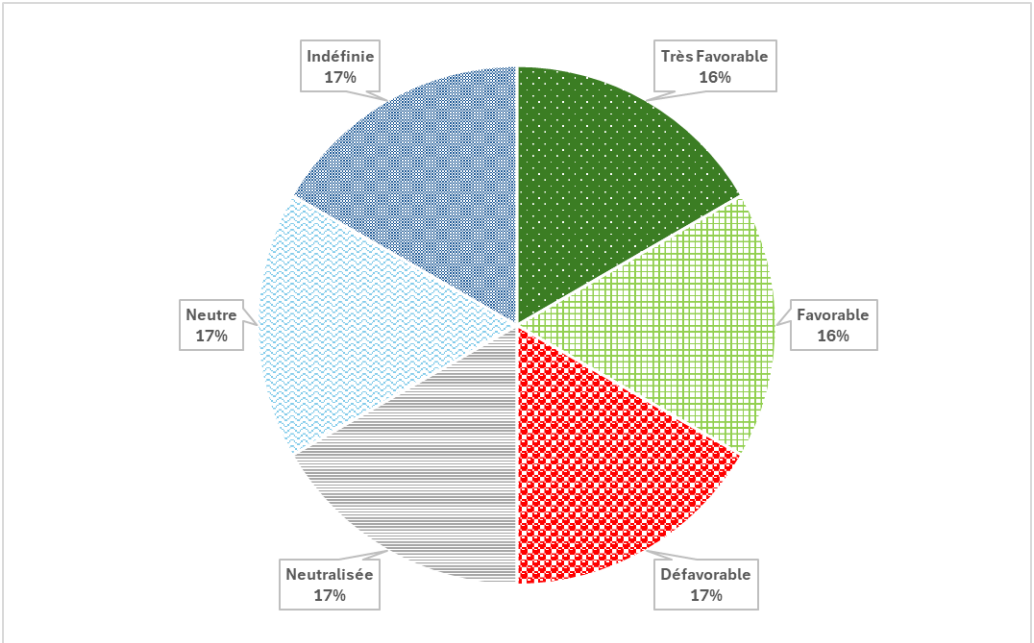
Classe	Couleur		Code hexadécimal	
Très Favorable	Vert foncé		**#3C7D22**	**R=60 ; V=125 ; B=34**
Favorable	Vert clair		**#92D050**	**R=146 ; V=208 ; B=80**
Défavorable	Rouge		**#FF0000**	**R=255 ; V=0 ; B=0**
Neutralisée	Gris		**#A6A6A6**	**R=166 ; V=166 ; B=166**
Neutre	Bleu clair		**#83CCEB**	**R=131 ; V=204 ; B=235**
Indéfinie	Bleu foncé		**#215C98**	**R=33 ; V=92 ; B=152**

Comment appliquer la couleur dans Word ?

1. Sélectionner la cellule ou la forme à modifier.
2. Aller dans le menu : **Accueil → Remplissage de la cellule**
 Cliquez sur la flèche à droite du seau de peinture.
3. Cliquer sur **Autres couleurs…**
4. Aller dans l'onglet **Personnalisées**.
5. Dans le champ **Code couleur (Hex)**, entrer le code hexadécimal (ex: **#3C7D22**).
6. Valider avec **OK**.

B- Code des textures et motifs associés aux classes climatiques

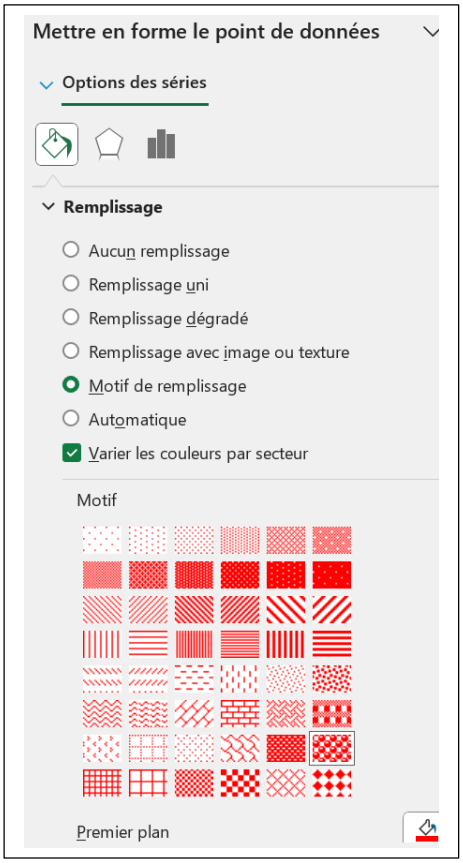
En complément des couleurs, un motif de texture est associé à chaque classe afin d'assurer une lisibilité optimale même en impression noir et blanc ou lorsqu'un codage non coloré est requis.



Classe	Motif de texture

Très Favorable	Pointillés 90 %
Favorable	Petits carreaux
défavorable	Sphères
Neutralisée	Rayures horizontales étroites
Neutre	Ondulations
Indéfinie	Pointillés 50 %

Comment appliquer un motif de texture dans Word ?



1. Cliquer sur la portion du graphique
 (ex. une tranche du camembert).
2. Faire un clic droit → **Mettre en forme le point de données**.
3. Dans le panneau à droite, aller dans :
 Remplissage → Motif de remplissage avec
 → *Cliquez sur la flèche à droite du type de remplissage.*
4. Choisir le motif correspondant :
 - Pointillés
 - Carreaux
 - Rayures
 - Sphères
 - Ondulations
5. Définir :
 - **Couleur de premier plan (motif)** : couleur associée à la classe (ex. vert foncé #3C7D22).
 - **Couleur d'arrière-plan** : blanc.
6. Valider avec **OK**.

Cet ensemble de codes couleurs et textures permet une représentation visuelle normalisée et intuitive des différentes classes climatiques. Leur application systématique garantit la lisibilité, la cohérence et l'uniformité des supports graphiques et analytiques associés à l'étiquetage des dépenses sensibles au climat.

Annexe 3 : Principales références nationales et internationales mobilisées dans le cadre du benchmark

Références nationales

- Contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0) du Maroc, 2025
- https://unfccc.int/sites/default/files/2025-10/MOROCCO%20NDC%203.0%20_30.9.25.pdf
- Projet de Taxonomie financière verte du Maroc, 2026 – AMMC
- https://www.ammc.ma/fr/actualites/lancement-de-la-consultation-publique-elargie-sur-le-projet-de-taxonomie-financiere
- Stratégie Halieutis – Agence nationale pour le développement de l'aquaculture
- https://anda.gov.ma/strategie-halieutis/
- Guide méthodologique d'étiquetage climatique du budget du Maroc (GMECB)
- Document de référence de la Direction du Budget. L'adresse publique directe de la version applicable à l'exercice 2026 reste à confirmer.
- **Références internationales méthodologiques**
- OCDE (2021), Green Budget Tagging: Introductory Guidance & Principles
- https://doi.org/10.1787/fe7bfcc4-en
- Commission européenne, EU Green Budgeting Reference Framework
- https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-governance-framework/national-fiscal-frameworks-eu-member-states/green-budgeting-eu_en
- France, Budget vert de l'État – PLF 2026
- https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires-lois/exercice-2026/projet-loi-finances-les/plf-2026-budget-vert-spafte
- France, Budget vert des collectivités – Guides de cotation
- https://www.collectivites-locales.gouv.fr/gerer-les-finances-publiques-locales/budget/budget-vert-des-collectivites

Références internationales techniques sectorielles

- FAO (2013), Climate-Smart Agriculture Sourcebook
- https://www.fao.org/4/i3325e/i3325e.pdf
- FAO/Springer (2018), Climate Smart Agriculture: Building Resilience to Climate Change
- https://doi.org/10.1007/978-3-319-61194-5
- FAO/CNULCD (2026), Living Soils, Productive Lands, Resilient Landscapes
- https://doi.org/10.4060/ce1094en
- Union européenne, Règlement délégué (UE) 2021/2139 – Taxonomie environnementale
- https://eur-lex.europa.eu/eli/reg_del/2021/2139/oj
- FAO (2024), The State of World Fisheries and Aquaculture (SOFIA)
- https://openknowledge.fao.org/items/3bffafd3-c474-437b-afd4-bb1182feeea6
- FAO (2022), Adaptations to the Climate Crisis – Fisheries and Aquaculture
- https://www.fao.org/4/cc0461en/online/sofia/2022/adaptations-to-climate-crisis.html
- FAO (2025), Aquaculture Adaptation Framework for Climate Change (Aqua-Adapt)
- https://doi.org/10.4060/cd6476en
- FAO, Fishing Safety: Resilience
- https://www.fao.org/fishing-safety/risk-management/resilience/en
- FAO (2019), Safety at Sea for Small-Scale Fishers
- https://www.fao.org/3/ca5772en/CA5772EN.pdf
- FAO, Directives volontaires pour une pêche artisanale durable : risques de catastrophe et changement climatique
- https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/key-thematic-areas/disaster-risk-and-climate-change//2/en